



QUARANTE-HUITIÈME SESSION
5-10 novembre 2012
Yokohama (Japon)

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2013-2014
[Décision 9(XXXIV)]
[Point 13(b) de l'Ordre du jour provisoire]**

La Décision 9 (XXXIV) adoptée par le Conseil lors de sa trente-quatrième session, priait le Directeur exécutif d'élaborer un Programme de travail biennal (PTB) qui établisse des priorités parmi des activités spécifiques et leur affecte des ressources aux termes du Plan d'action de l'Organisation. Conformément à cela, le Secrétariat a élaboré un programme de travail biennal (PTB) pour 2012-2013 qui a été approuvé lors de la quarante-septième session du Conseil qui s'est tenue au Guatemala du 14 au 19 novembre 2011. L'AIBT de 2006 est ensuite entré en vigueur le 7 décembre 2011, provoquant la préparation des documents essentiels qui guideront l'exécution du nouvel Accord, y compris le nouveau Plan d'action qui doit être examiné lors de la présente session du Conseil. Afin de faire cadrer le PTB avec le nouveau Plan d'action, le Secrétariat a préparé le présent projet de PTB contenant les activités proposées pour 2013-2014, en tenant compte de l'AIBT de 2006, du Plan d'action stratégique (PAS) OIBT 2013-2018 et du Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2012-2013 [Document ITTC (XLVIII)/7].

Les activités proposées ont été regroupées sous les différentes priorités stratégiques définies dans le projet de PAS, auxquelles elles ont pour vocation de contribuer. Les résultats attendus et des indicateurs correspondant au projet de PAS ont été définis ainsi que des objectifs concrets. Les activités de routine, et celles qui sont d'ordres administratif et financier ont aussi été incluses dans le présent projet de PTB.

Les activités proposées ainsi que les activités de projet entrant dans le cadre du cycle régulier des projets de l'OIBT et des programmes thématiques OIBT contribueront à l'obtention des résultats attendus du projet de Plan d'action stratégique 2013-2018. Le Conseil est invité à examiner ce projet de PTB.

L'annexe à la version préliminaire du PTB contient les termes de référence et cahiers des charges des activités proposées qui nécessitent un financement ; ces TdR présentent des éléments contextuels et historiques, un descriptif des activités, les résultats attendus et les pays et régions impliqués. Partout où l'information est nécessaire et disponible, des éléments sur la démarche d'exécution et les coûts estimés nécessaires pour l'accomplissement des activités proposées ont été inclus en indiquant les sources de financement pressenties.

La mise en œuvre du PTB fera l'objet d'un suivi, d'un examen et d'une évaluation dans le cadre d'un processus itératif d'élaboration du programme de travail de l'exercice biennal suivant, soit 2015-2016. Les travaux de suivi seront axés sur les activités définies dans le PTB cependant que l'évaluation portera sur les résultats escomptés au titre de chacune des priorités stratégiques du projet de PAS.

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL POUR 2013-2014

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 : PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE FORESTIÈRE ET LE FINANCEMENT DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Résultats escomptés du PAS	Indicateurs du PAS	Objectifs de l'activité	Organe compétent
<p>1. Rendre assistance, sur demande, aux pays producteurs afin qu'ils identifient les facteurs qui, chez chacun d'eux, limitent le plus gravement la progression vers la réalisation de l'Objectif OIBT 2000 et l'instauration de la gestion durable des forêts en vue de formuler un Plan d'action destiné à surmonter ces contraintes. <i>[AIBT de 2006 Article premier (d)]</i> <i>[Décisions CIBT 2(XXIX)]</i></p>	<p>Effectuer quatre missions de diagnostic technique dans des pays membres producteurs de l'OIBT, en particulier chez les nouveaux membres producteurs, au titre de l'AIBT de 2006.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 400 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 200 000 Année 2014 -- US\$ 200 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur forestier mieux géré avec un accès accru aux financements et investissements • Superficie forestière accrue gérée sur un mode durable et récoltées dans la légalité • Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité du respect des lois forestières • Recul des coupes forestières clandestines et frein à la dégradation des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Recettes de l'application de la GDF • Nombre de pays disposant d'un cadre de politiques publiques et d'une législation adaptées qui soient cohérents avec les objectifs de l'OIBT • Pays membres appliquant un cadre de politiques en faveur de la GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre missions de diagnostic technique dépêchées dans quatre pays membres 	<p>Conseil</p>
<p>2. Démonstration et adoption de systèmes de crédit pour les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur forestier. <i>[AIBT 2006, Article 1(g)]</i></p>	<p>Le but de cette activité est de démontrer les enseignements tirés du projet OIBT PD 233/03 Rev.2 (l). Ce projet a permis de constater que les entreprises forestières petites et moyennes n'ont pas besoin de gros investissements mais au contraire d'une petite mise de fonds initiale et d'une assistance technique leur permettant de gérer véritablement leurs forêts et d'augmenter leurs recettes. Grâce à ce projet, un système de crédit a été mis au point pour les petites et moyennes entreprises de la filière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur forestier mieux géré avec un accès accru aux financements et investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays appliquant un cadre de politiques publiques en faveur de la GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes de crédits pour les entreprises de la GDF répliqués dans trois pays membres 	<p>CFI</p>

	bois aisément généralisable. Cette activité doit aider trois pays producteurs de l'OIBT à reprendre ce système de crédit aux PME forestières. Coût estimatif : US\$ 210 600 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 105 300 Année 2014 -- US\$ 105 300				
	Total partiel 2013: US\$ 305 300 Total partiel 2014: US\$ 305 300 Total partiel biennal: US\$ 610 660				

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 : AUGMENTER LA CONTRIBUTION DES FORÊTS TROPICALES AUX ÉCONOMIES NATIONALES ET LOCALES GRÂCE AU COMMERCE INTERNATIONAL

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Résultats escomptés du PAS	Indicateurs du PAS	Objectifs de l'activité	Organe compétent
3. Apporter un appui à certains pays membres producteurs dans la promotion de bioénergie dérivée du bois par l'exploitation des résidus et déchets de bois. <i>[AIBT de 2006, Article premier (a), (c), (f), (p), (s)]</i>	En se fondant sur résultats et les recommandations des forums internationaux et régionaux sur la bioénergie dérivée du bois, exploitant les résidus et déchets ligneux, l'activité vise à aider davantage les pays membres à formuler des propositions de projets visant à développer la bioénergie dérivée du bois. Coût estimatif : US\$ 100 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 40 000 Année 2014 -- US\$ 60 000	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la diversité et de la quantité de produits valorisés obtenus de forêts en gestion durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité et quantité de produits forestiers valorisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois propositions de projets de trois pays membres visant le développement de la bio-dendroénergie 	CFI
4. Promouvoir le rôle des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans l'intérêt de la gestion durable des forêts et d'une amélioration des moyens d'existence dans les pays tropicaux.	Suite aux recommandations de la Conférence internationale de l'OIBT sur les PFNL et les services, et aux expériences de mise en œuvre des projets de l'OIBT sur les PFNL, on constate la nécessité de continuer à aider les pays membres à développer des activités de collaboration orientée vers la création de réseaux PFNL entre pays dont les conditions s'y prêtent au sein d'une même région.	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens d'existence améliorés des collectivités riveraines et autochtones • Meilleur accès aux marchés pour les PME et les 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur des PFNL produits • Revenu des collectivités riveraines et indigènes 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation de trois propositions de projets de trois pays membres pour la promotion des PFNL 	CFI

<p><i>[Article premier (f), (i), (q) de l'AIBT de 2006]</i></p>	<p>Coût estimatif : US\$ 200 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 100 000 Année 2014 -- US\$ 100 000</p>	<p>entreprises des groupements villageois</p>			
<p>5. Production d'études sur les politiques et mesures visant le développement d'une filière forêt-bois pérenne chez les pays membres producteurs de l'OIBT. <i>[AIBT de 2006, Article premier (c), (f), (i), (m)]</i></p>	<p>Le développement du secteur de la valorisation industrielle du bois dans la plupart des pays producteurs de bois tropical continue de s'opérer avec lenteur, ce qui limite les gains des pays et les profits des collectivités forestières. Le développement de filières bois pérennes contribue aux économies nationales, au développement des collectivités ainsi qu'à une économie écologiquement responsable et au développement durable.</p> <p>Une étude d'état des lieux sur les politiques et mesures du développement d'une filière forêt-bois durable dans les pays membres producteurs sera effectuée. À partir de l'étude actualisée, des lignes directrices pour une filière forêt-bois pérenne seront produites.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 150 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation en diversité et en quantité des produits valorisés de manière efficiente à partir de forêts en gestion durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité des exportations de bois tropicaux reconnues comme provenant de forêts en gestion pérenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices élaborées pour une filière bois pérenne 	<p>CFI</p>
<p>6. Conférence sur les bois composites. <i>[Article premier (a), (f), (i) de l'AIBT de 2006]</i></p>	<p>Au cours des années récentes, certaines évolutions se sont fait jour dans la production et les applications des bois reconstitué et composites, qui ont élargi le champ l'exploitation du bois et des produits ligneux en les valorisant. Ces développements comprennent la fabrication d'éléments composites bois-plastiques, celle de panneaux en fibragglo, les lamellés-collés, la modification thermique, l'imprégnation, la modification chimique et le bois stratifié croisé, qui offrent un gamme plus large d'applications finales, notamment dans les grands projets de construction, dans la décoration, la fabrication de meubles, l'emballage, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation en diversité et en quantité des produits valorisés de manière efficiente à partir de forêts en gestion durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi et valorisation dans les transformations secondaires chez les pays membres producteurs • Diversité et quantité de produits forestiers valorisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Une conférence internationale réunie et ses actes publiés dans un numéro de la série des publications technique 	<p>CFI</p>

	<p>Cette activité réunira une conférence international d'échange d'informations et de perspectives entre un large éventail de participants (architectes, stylistes, universitaires, investisseurs, propriétaires et aménagistes de forêts, ainsi que des participants représentant des entreprises forestières et des gouvernements de pays membres de l'OIBT) sur les avancées technologiques susdites et leurs implications pour le développement futur des filières bois, y compris la promotion des investissements dans la foresterie tropicales et leur contribution à la GDF.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 220 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2014 -- US\$ 220 000</p>				
	<p>Total partiel 2013: US\$ 290 000 Total partiel 2014: US\$ 380 000 Total partiel biennal: US\$ 670 000</p>				

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LA CONTRIBUTION DES FORÊTS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS D'ŒUVRE À LA CONSERVATION ET L'EXPLOITATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Résultats escomptés du PAS	Indicateurs du PAS	Objectifs de l'activité	Organe compétent
<p>7. Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES. [AIBT 2006, Article 15] [Décisions CIBT 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII), 5(XLVI)]</p>	<p>Continuer de dispenser aux membres une assistance à la mise en œuvre des dispositions découlant de l'inscription d'essences à bois d'œuvre à la CITES. En application de la Décision 5(XLVI) relative au « Programme multi-bailleurs de fonds destiné à faciliter une coopération accrue entre l'OIBT et la CITES », une aide supplémentaire de la Commission européenne d'un montant de US\$ 6 127 451 (EUR 5 000 000) a été approuvée au début de 2012. Cette aide qui doit être prolongée sur une durée de quatre ans permettra la poursuite du programme OIBT-CITES de renforcement des capacités qui a été entamé en 2006. Aux termes de la convention qui lie l'OIBT à la Commission</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation et exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois d'œuvre maintenues et enrichies grâce aux pratiques GDF • Commerce et exploitation des essences à bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Rythme de déperdition des habitats forestiers • Superficie des habitats forestiers restaurés • Superficie des habitats dégradés • Nombre des essences à bois marchand et des espèces forestières non ligneuses inscrites 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois pays avec des schémas d'inventaire améliorés. • Trois systèmes de traçabilité et suivi mis en place. • Tenue de ateliers régionaux de formation et d'échange d'expérience. • Nombre réduit des suspensions de 	<p>Conseil</p>

	<p>européenne, les contributions OIBT homologues devant émaner d'autres bailleurs pour équilibrer celle de la Commission européenne doivent totaliser US\$ 3 063 725 (EUR 2 500 000) au cours de ces quatre années, dont US\$ 800 060 (EUR 652 849) d'ores et déjà acquis en 2011-2012, ce qui laisse un solde à pourvoir de EUR 1 847 151 qui sera sollicité au cours des trois années restantes de la période d'octroi de l'aide de la Commission européenne. La somme sollicitée des bailleurs de fonds pendant la période biennale considérée constitue par conséquent les deux tiers de cette somme (soit EUR 1 231 434) et à chacun des deux exercices annuels correspond ainsi la somme de US\$ 750 000 au taux de change actuellement en vigueur (à noter que le taux de change entre le dollar US et l'euro pour ce calcul sera actualisé en fonction des taux de change en vigueur à la date de réception effective des contributions).</p> <p>Contributions OIBT homologues : US\$ 1 509 110 (EUR 1 231 434)</p> <p>Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 754 555 (EUR 615 717) Année 2014 -- US\$ 754 555 (EUR 615 717)</p>	<p>d'œuvre et des espèces forestières non ligneuses conformes aux exigences de leur conservation</p>	<p>aux listes de l'annexe I de la CITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats noués pour la conservation de la biodiversité 	<p>commerce d'essences inscrites aux listes CITES.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'un atelier international. 	
<p>8. Faciliter l'application des directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois. <i>[AIBT 2006, Article premier (m), (r)]</i> <i>[Décision 10(XLIV) du CIBT]</i></p>	<p>En application de la Décision 6 (XLIV), l'OIBT doit favoriser l'application des Lignes directrices relatives à la conservation de la biodiversité sur une gamme d'échelles en partenariat avec les producteurs de bois, les populations riveraines et d'autres intervenants. En coopération avec d'autres organisations internationales, organismes de la société civile et d'autres entités, il s'agira d'encourager les membres de l'OIBT et les entreprises productrices de bois à s'adapter et à faire usage des <i>Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production</i> lorsqu'il y a lieu dans leur travail, y compris dans les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation et exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois d'oeuvre maintenues et enrichies grâce aux pratiques GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Rythme de déperdition des habitats forestiers • Superficie des habitats forestiers restaurés • Superficie des habitats dégradés • Nombre de partenariats noués pour la conservation de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois propositions de projets formulées dans trois pays membres de trois régions tropicales • Un partenariat noué 	<p>CRF</p>

	<p>propositions de projet de l'OIBT et la production de rapports.</p> <p>(a) Un accompagnement sera dispensé aux pays membres et concessionnaires forestiers intéressés en vue de formuler des propositions d'adaptation et de mise en œuvre des Lignes directrices à l'échelon des unités forestières d'aménagement, ainsi que pour la diffusion de ces dernières dans les enceintes compétentes.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US \$50 000 Année 2014 -- US\$ 50 000</p> <p>(b) Participation à la CDB, à l'UICN et à d'autres réunions où la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales sera à l'ordre du jour.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 50 000 Année 2014 -- US\$ 50 000</p>				
	<p>Total partiel 2013 : US\$ 854 555</p> <p>Total partiel 2014 : US\$ 854 555</p> <p>Total partiel biennal : US\$ 1 709 110</p>				

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4 : FREINER LE DÉBOISEMENT ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS DANS LE MONDE TROPICAL ET VALORISER L'APPORT DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Résultats escomptés du PAS	Indicateurs du PAS	Objectifs de l'activité	Organe compétent
9. Poursuivre le suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de la gestion durable	Travaux de session ordinaire, comportant la surveillance de l'application de la Décision 4(XXXIV) dans le cadre de laquelle ont déjà été organisés 28 ateliers nationaux devant permettre l'entrée en application des C&I.	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la superficie en GDF et de l'emploi des Lignes directrices et C&I 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays membres ayant un cadre de politiques forestières visant l'atténuation du 	<p>(a)</p> <ul style="list-style-type: none"> Deux à trois ateliers de formation nationaux aux C&I 	Conseil

<p>des forêts. [Décisions CIBT 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV)]</p>	<p>(a) Prendre les dispositions nécessaires à la tenue de deux à trois ateliers nationaux supplémentaires sur les C&I au titre de la Décision 4(XXXIV), en intégrant dans leurs programmes les thèmes connexes que sont l'audit, la certification, les exigences de rapports internationaux, etc.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p> <p>(b) Organiser une réunion d'experts afin de réexaminer les C&I de l'OIBT à la lumière de l'expérience acquise dans la préparation des rapports de synthèse sur l'aménagement des forêts dans le monde tropical, des recommandations ressortant des ateliers C&I nationaux, de la révision des lignes directrices de l'OIBT et des documents de politiques, de l'examen de l'application des C&I sur le terrain effectué en 2010-2011 et des faits nouveaux intervenus dans le monde de la foresterie tropicale (cf. changement climatique). Faire imprimer les C&I révisés suite à leur approbation par le Conseil.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p> <p>(c) Participer aux réunions, discussions et initiatives relatives aux C&I, y compris à l'Équipe spéciale du PCF sur la rationalisation des rapports forestiers, aux initiatives destinées à tirer parti des synergies des rapports forestiers entre l'OIBT et la FAO (AFD Tropical et ERF) et aux rencontres pertinentes des autres processus C&I.</p>	<p>de l'OIBT</p>	<p>changement climatique et l'adaptation à ses effets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant mis en place des initiatives de paiement des services écosystémiques ou mécanismes assimilés 	<p>organisés</p> <p>(b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion d'experts convoquée et C&I révisés 	
---	--	------------------	---	--	--

	Coût estimatif : US\$ 50 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires				
10. En coopération avec les organismes compétents, continuer d'étudier les implications du changement climatique pour les forêts tropicales et la contribution des forêts tropicales à l'atténuation des effets du changement climatique. <i>[AIBT 2006, Article premier (f), (p)]</i> <i>[Décision 1 (XXXVIII) du CIBT]</i>	<p>Un soutien de l'OIBT est nécessaire pour aider les membres à formuler et à mettre en œuvre une réponse intégrée du secteur forestier aux changements climatiques, et garantir une participation organisée dans le débat mondial concernant le rôle des forêts tropicales dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence aux réunions de la CCNUCC où sera abordée la question des forêts tropicales ; • Faciliter la participation des pays membres producteurs de l'OIBT à des manifestations où le thème des forêts et du changement climatique figureront en bonne place dans l'ordre du jour, afin de s'assurer que les pays membres producteurs de l'OIBT sont bien informés et participent activement, et bénéficient de toutes incitations possibles à la gestion durable des forêts dans les régions tropicales ; • Organisation d'une manifestation collatérale aux Conférences des Parties à la CCNUCC sur le rôle de la gestion durable des forêts sous les tropiques en appui à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, et permettant la restauration de forêts tropicales dégradées ; • En collaboration avec des membres du PCF, l'organisation d'un forum de discussion à la Journée de la Forêt qui doit se tenir en parallèle avec la conférence des parties à la CCNUCC ; • Participer à des initiatives du PCF relatives aux forêts et au changement climatique pour faire valoir les perspectives offertes par les forêts tropicales en prenant en compte le Cadre stratégique du PCF sur les forêts et le changement climatique ; et 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la capacité des Membres à oeuvrer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets • Le soutien financier à la GDF s'accroît par les paiements des services écosystémiques que fournissent les forêts tropicales • Progression des recettes par le fait des services écosystémiques des forêts et autres productions forestières 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays membres ayant un cadre de politiques forestières visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets • Nombre de pays ayant mis en place des initiatives de paiement des services écosystémiques ou mécanismes assimilés 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à deux CdP de la CCNUCC et organisation de manifestations collatérales. • Participation à quatre réunions relatives aux forêts et au changement climatique. 	Conseil

	<ul style="list-style-type: none"> Participation du Secrétariat de l'OIBT à certaines rencontres sur la REDD+ telles les réunions du Partenariat REDD+ afin d'y débattre des questions techniques et financières relatives à la REDD+. <p>Coût estimatif : US\$ 125 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 50 000 Année 2014 -- US\$ 75 000</p>				
11.Favoriser une meilleure compréhension de la contribution des services environnementaux à la gestion durable des forêts tropicales. <i>[AIBT 2006, Article 1(g), (j) (m) (q), (r), (s)]</i>	<p>Organiser une conférence internationale sur les services environnementaux dans le but d'accroître la capacité des Membres à mettre au point des stratégies de renforcement de la contribution des services environnementaux des forêts dans la mise en place de la gestion durable des forêts tropicales, et la coopération avec des institutions et des processus compétents à cette fin. Cette conférence doit couvrir les aspects relevant de la conservation des écosystèmes forestiers tropicaux, les expériences et connaissances existantes sur le paiement des services environnementaux (PSE), le carbone forestier comme nouveau produit forestier de base, l'équité et la parité homme-femme dans le partage des bénéfices, ainsi que d'autres aspects.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 300 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la capacité des Membres à œuvrer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets Le soutien financier à la GDF s'accroît par les paiements des services écosystémiques que fournissent les forêts tropicales Progression des recettes par le fait des services écosystémiques des forêts et autres productions forestières 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays membres ayant un cadre de politiques forestières visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets Nombre de pays ayant mis en place des initiatives de paiement des services écosystémiques ou mécanismes assimilés 	<ul style="list-style-type: none"> Forum international sur les services écosystémiques réuni en 2013 	CRF
12.Passer en revue et actualiser les Lignes directrices OIBT pour la création et l'aménagement	<p>Réexaminer et mettre à jour les « Directives OIBT pour la création et la gestion durable des forêts tropicales artificielles » (Document OIBT PS 4, 1993), en prenant en compte des nouveaux développements qui mettent en avant les fonctions et</p>	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la superficie en GDF et de l'emploi des Lignes directrices et C&I 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays membres ayant un cadre de politiques forestières visant l'atténuation du 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration des Lignes directrices OIBT révisées en 2014 	CRF

<p>durable des forêts artificielles tropicales, en prenant en compte les développements récents de la foresterie tropicale. [AIBT 2006, Article 1(j), (m)]</p>	<p>finalités des plantations d'arbres dans le monde tropical, soit l'offre de bois, la production énergétique, l'apport de services environnementaux, le potentiel de restauration, ainsi que le potentiel que recèlent l'agroforesterie et les arbres hors forêts dans la fourniture de biens et services forestiers.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 250 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 150 000 Année 2014 -- US\$ 100 000</p>	<p>de l'OIBT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Progression des recettes par le fait des services écosystémiques des forêts et autres productions forestières 	<p>changement climatique et l'adaptation à ses effets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant mis en place des initiatives de paiement des services écosystémiques ou mécanismes assimilés 		
<p>13.Promouvoir l'application des lignes directrices pour l'aménagement des forêts tropicales secondaires, la restauration des forêts tropicales dégradées et la réhabilitation des terres forestières dégradées. [AIBT 2006, Article premier (j), (m)] [Décisions 1(XXXV), 4(XXXV) du CIBT]</p>	<p>(a) Accompagnement de la création d'un réseau de stations d'apprentissage de la restauration des paysages forestiers en collaboration avec le Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers (GPFLR) en vue de favoriser la synthèse et le regroupement des connaissances et pratiques les meilleures en matière de restauration des paysages dans un certain nombre de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, en accord avec les Lignes directrices OIBT de la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 (US\$ 50 000 déjà promis au titre de l'Activité 43 du PTB 2012-2013)</p> <p>Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US \$50 000</p> <p>(b) L'activité subsidiaire permettra la participation de l'OIBT aux grands forums internationaux de restauration afin de pouvoir œuvrer avec de nombreux partenaires dans le monde tropical et avec des organisations internationales engagées dans l'exécution d'activités de réhabilitation et de restauration dans les forêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la capacité des Membres à oeuvrer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets • Augmentation de la superficie en GDF et de l'emploi des Lignes directrices et C&I de l'OIBT 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays membres ayant un cadre de politiques forestières visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets • Nombre de pays ayant mis en place des initiatives de paiement des services écosystémiques ou mécanismes assimilés 	<p>(a)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la création d'un réseau de sites d'apprentissage <p>(b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de deux partenariats sur le d éfi de Bonn 	<p>CRF</p>

	<p>dégradées du monde tropical et de faire office de contribution de l'OIBT à la réalisation du Défi de Bonn, qui est un appel mondial à restaurer 150 millions d'hectares d'ici 2020 en recourant à une démarche de restauration des forêts et des paysages.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 50 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 25 000 Année 2014 -- US\$ 25 000</p>				
<p>14. Apporter une contribution adaptée aux efforts nationaux et internationaux dans le domaine de la prévention et de la maîtrise des incendies touchant les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre. [ITTA 2006 Article premier (m)] [Décision CIBT 6(XXXIII)]</p>	<p>(a) Examiner et mettre à jour les <i>Lignes directrices de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales</i> en prenant en compte les interprétations scientifiques de l'état des forêts et leur protection sous les tropiques au cours des 15 dernières années et des progrès accomplis dans la recherche-développement dans ce domaine à l'échelon mondial.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 150 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 50 000 Année 2014 -- US\$ 100 000</p> <p>(b) Provisionner les contributions de l'OIBT au Groupe consultatif mondial sur les incendies de forêt relevant de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC) ainsi qu'au Réseau mondial sur les incendies de forêt (GWFN Network) et au Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI) qui s'y rattachent, et dispenser un appui aux Réseaux régionaux sur les incendies de forêt en Afrique, en Asie et en Amérique latine ainsi qu'à d'autres efforts de coopération interinstitutionnelle dans leurs réunions préparatoires à la 6e Conférence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la capacité des Membres à oeuvrer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets • Augmentation de la superficie en GDF et de l'emploi des Lignes directrices et C&I de l'OIBT 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays membres ayant un cadre de politiques forestières visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets • Nombre de pays ayant mis en place des initiatives de paiement des services écosystémiques ou mécanismes assimilés 	<p>(a)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices OIBT révisées publiées en 2014 <p>(b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance à trois forums préparatoires dans trois régions de production OIBT 	CRF

	internationale sur les incendies de forêt qui doit se tenir en Corée du Sud en 2015. Coût estimatif : US\$ 150 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 75 000 Année 2014 -- US\$ 75 000				
	Total partiel 2013 : US\$ 950 000 Total partiel 2014 : US\$ 375 000 Total partiel biennal : US\$ 1 325 000				

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 5 : AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS SUR LES FORÊTS TROPICALES, LES MARCHÉS ET LE COMMERCE DU BOIS

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Résultats escomptés du PAS	Indicateurs du PAS	Objectifs de l'activité	Organe compétent
15. Poursuivre la publication du bulletin trimestriel de l'OIBT actualités des forêts tropicales (AFT). [AIBT 2006, Articles 27, 28]	Travaux réguliers en session. Coût estimatif : US\$ 607 378 Source de financement pressentie : Dépenses opérationnelles essentielles Année 2013 -- US\$ 303 689 Année 2014 -- US\$ 303 689	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et des produits forestiers non ligneux sont exactes et largement disponibles • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun • Couverture et accessibilité des bases de données OIBT • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à quatre nombreux d'AFT publiés et diffusés dans les trois langues de travail de l'OIBT en 2013 et 2014. 	Conseil

<p>16. Collaborer avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) à l'organisation et à la tenue, durant les sessions du CIBT en 2013 et 2014, de la discussion annuelle OIBT sur le marché portant sur le commerce mondial des bois tropicaux. [AIBT 2006, Article premier (e), (h)]</p>	<p>Travaux réguliers en session. Les thèmes des discussions annuelles du marché seront déterminés lors des sessions du Conseil précédant immédiatement ces discussions.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 70 000 Source de financement pressentie : Dépenses opérationnelles essentielles Année 2013 -- US\$ 35 000 Année 2014 -- US\$ 35 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et des produits forestiers non ligneux sont exactes et largement disponibles. • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions annuelles OIBT sur le marché organisées en 2013 et 2014. 	Conseil
<p>17. Poursuivre la publication du bulletin bi-hebdomadaire d'information sur le marché (MIS). [AIBT 2006, Articles 27, 28]</p>	<p>Travaux réguliers en session.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 480 000 Source de financement pressentie : Dépenses opérationnelles essentielles Année 2013 -- US\$ 240 000 Année 2014 -- US\$ 240 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun • Couverture et accessibilité des bases de données OIBT • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et 	<ul style="list-style-type: none"> • Quarante-quatre TTMR publiés en 2013 et 2014 	Conseil

		leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements	leur promotion des investissements		
18. Renforcement des travaux statistiques et bases de données statistiques. [AIBT 2006, Article 27]	Travaux réguliers en session. Le comité prendra des dispositions relatives aux activités destinées à améliorer les bases de données statistiques, à maintenir l'accès aux bases de données sur le commerce international des produits forestiers et à maintenir sa participation au Groupe de travail intersecrétariat sur les statistiques forestières ainsi qu'aux processus d'élaboration du questionnaire commun sur le secteur forestier. Coût estimatif : US\$ 40 000 Source de financement pressentie : Dépenses opérationnelles essentielles Année 2013 -- US\$ 20 000 Année 2014 -- US\$ 20 000	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun • Couverture et accessibilité des bases de données OIBT • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à deux réunions du Groupe de travail intersecrétariats en 2013 et 2014 • Actualisation et affinage du questionnaire commun. 	Conseil et CEM
19. Renforcement du travail de relations publiques, de sensibilisation et de vulgarisation destiné à mieux faire connaître la réalisation des objectifs de	Continuer de faire en sorte que l'OIBT touche un public aussi large que possible en : (a) Mettant en œuvre des activités de communication et de sensibilisation, y compris en continuant d'améliorer le site Web de l'OIBT ; en actualisant le site Web de l'OIBT dans les trois langues officielles ; en publiant et	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et des produits forestiers non ligneux sont exactes et 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun • Couverture et accessibilité des 	(a) <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à quatre nouveaux documents de la série technique publiés et diffusés. • Publication de deux rapports 	Conseil

<p>l'Organisation. [AIBT 2006, Article 1] [Décision CIBT 4(XXVII)]</p>	<p>en diffusant des rapports OIBT pertinents, y compris les rapports annuels ; en rédigeant, éditant et diffusant dans le public des matériaux de relation publique (affiches, calendriers, etc.).</p> <p>Coût estimatif : US\$ 121 254 Source de financement pressentie : Dépenses opérationnelles essentielles Année 2013 -- US\$ 60 627 Année 2014 -- US\$ 60 627</p> <p>(b) Participant à l'organisation d'événements collatéraux et à l'exposition de matériaux de sensibilisation de l'OIBT pendant la période biennale (p. ex. TICAD V en juin 2013, Conférence des Parties à la Convention de Rio et événements connexes durant 2013-2014 non couverts autrement, le 10^{ème} FNUF en 2013, le COFO de la FAO en 2014 et les Commissions forestières régionales de cette organisation 2013-2014, le congrès mondial de l'IUFRO en 2014, etc).</p> <p>Coût estimatif : US\$ 200 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 100 000 Année 2014 -- US\$ 100 000</p>	<p>largement disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<p>bases de données OIBT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<p>annuels dans les trois langues.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Base de données photographiques enrichie. • Actualisation régulière du site Web de l'OIBT <p>(b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation et manifestation collatérale / stands à un nombre de forums internationaux pouvant aller jusqu'à six 	
<p>20.Effectuer l'examen biennal et l'évaluation de la situation mondiale du bois. [Article 28 de l'AIBT de 2006]</p>	<p>(a) Publication de la Revue annuelle et examen de la situation mondiale du bois pour 2012 en 2013</p> <p>(b) Examen des matériaux bruts de la revue et évaluation biennale de la situation mondiale du bois pour 2013-2014</p> <p>Coût estimatif : US\$ 50 000 Source de financement pressentie : Dépenses opérationnelles essentielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et des produits forestiers non ligneux sont exactes et largement disponibles • Des informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le 	<p>(a)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue annuelle et évaluation pour l'année 2012 publiée en 2013 <p>(b) Matériaux bruts de la Revue biennale examinés lors de la cinquantième</p>	<p>Conseil</p>

	<p style="text-align: center;">Année 2014 – US\$ 50 000</p> <p>(c) Publication de la revue et évaluation biennale de la situation mondiale du bois pour 2013-2014 en 2015</p> <p>Coût estimatif : US\$ 40 000 Source de financement pressentie : Dépenses opérationnelles essentielles Année 2014 – US\$ 40 000</p>	<p>exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements</p>	<p>développement des marchés et leur promotion des investissements</p>	<p>session du Conseil en 2014</p> <p>(c) • Revue et évaluation biennale publiée en 2015</p>	
<p>21. Diffuser et échanger des informations sur les produits, résultats, retombées et enseignements dégagés des travaux de projets de l'OIBT et sur leur contribution à la gestion durable des forêts. <i>[AIBT 2006, Article premier (c), (r)]</i></p>	<p>Diffuser et échanger des informations sur les produits, résultats, retombées et enseignements dégagés des travaux de projets de l'OIBT et sur leur contribution à la GDF et au développement durable dans les pays membres, en s'attachant plus particulièrement à la lutte contre la pauvreté et au développement durable des populations locales. En s'appuyant sur les résultats des projets OIBT sur la GDF, prendre des dispositions en vue de la tenue d'ateliers régionaux dans les trois régions tropicales productrices de bois d'œuvre dans le but de diffuser et d'échanger les produits, résultats et répercussions ainsi que les enseignements tirés des travaux de projets de l'OIBT et de leur contribution à la gestion durable des forêts et au développement durable dans les pays membres de l'OIBT. Cette activité comportera également la tenue d'ateliers régionaux dans les trois régions de production de bois tropicaux.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 300 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 150 000 Année 2014 -- US\$ 150 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et des produits forestiers non ligneux sont exactes et largement disponibles • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois ateliers régionaux organisés dans trois pays membres producteurs en 2013 et 2014 	<p>Comités en commun</p>

<p>22.Élaboration d'une déclaration environnementale de produit (DEP) pour trois produits ligneux tropicaux. [Article premier (a), (f), (s) de l'AIBT de 2006]</p>	<p>Cette activité permettra la préparation de déclarations environnementales de produit (EPD) grâce à la constitution d'une base de données d'inventaire du cycle de vie et des rapports d'évaluation du cycle de vie pour trois produits, à savoir le contreplaqué meranti, les platelages en ipé et des débités en khaya représentant trois régions géographiques.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 180 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports évaluation du cycle de vie, empreinte carbone et déclarations environnementales sur les produits pour trois produits 	CFI
<p>23.Passer en revue le marché du bois dans deux grands pays importateurs de bois tropicaux. [AIBT 2006, Article premier (e), (h)]</p>	<p>Travaux de session ordinaires. Des dispositions relatives aux études et aux marchés qui doivent en faire l'objet pourront être proposées par le comité.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 200 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 100 000 Année 2014 -- US\$ 100 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun • Couverture et accessibilité des bases de données OIBT • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de deux marchés du bois dans deux importants pays importateurs de bois en 2013 et 2014. 	CEM

<p>24.Promotion du commerce des bois tropicaux et produits dérivés provenant de sources de production en gestion durable et où les récoltes sont pratiquées dans la légalité. [AIBT 2006, Article 1(d), (k), (n), (o)]</p>	<p>Promouvoir la création et la mise en œuvre de systèmes d'information en ligne conçus et exploités pour mettre à disposition des consommateurs des données et des informations fiables leur permettant d'identifier et d'acheter dans la légalité du bois de production durable, en coopération avec les gouvernements et des partenariats public-privé.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 300 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun • Couverture et accessibilité des bases de données OIBT • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'information webmatique développé et mis en œuvre. • Implications normatives de l'étude examinées lors de la quarante-huitième session du CEM en 2014 	CEM
<p>25.Analyse de l'impact économique que produit l'encadrement des marchés des bois tropicaux. [Article premier (k), (o) de l'AIBT de 2006]</p>	<p>Envisager les implications politiques des résultats et acquis de l'étude en cours dans le cadre du programme thématique de l'OIBT relatif au commerce et à la transparence des marchés (TMT).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun • Couverture et accessibilité des bases de données OIBT • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet TMT-SPD 012/13 Rev.1 (M) exécuté en intégralité. 	CEM

		l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements	des marchés et leur promotion des investissements		
	Total partiel 2013 : US\$ 1 489 316 Total partiel 2014 : US\$ 1 099 316 Total partiel biennal : US\$ 2 588 632				

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 6 : RENFORCER ET DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTABLES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GDF ET INTENSIFIER LE COMMERCE DES BIENS ET SERVICES FORESTIERS OBTENUS DE FORÊTS EN GESTION PÉRENNE

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Résultats escomptés du PAS	Indicateurs du PAS	Objectifs de l'activité	Organe compétent
26. Prendre en compte les conseils du groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et faciliter l'implication de ces groupes. <i>[Décisions CIBT 9(XXVIII) et 2(XXXII)]</i>	Travaux réguliers en session. Encourager tout appui à la participation des membres du TAG et du GCSC aux sessions du Conseil. Coût estimatif : US\$ 80 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires/ Fonds non affectés Année 2013 -- US\$ 40 000 Année 2014 -- US\$ 40 000	<ul style="list-style-type: none"> Organismes publics, collectivités et entités commerciales disposent d'une gestion forestière adéquate, d'une planification et de compétences entrepreneuriales Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies Intensification des échanges d'expériences, des innovations en 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des acteurs participants à l'élaboration de politiques GDF 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins quatre représentants du TAG et de la GCSC bénéficient d'une aide leur permettant de participer aux sessions du Conseil en 2013 et 2014. 	Conseil

		matière de GDF et de la promotion du commerce et de la transformation du bois entre les membres			
27. Continuer de faire le nécessaire pour assurer la coopération et la concertation entre l'OIBT et le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) à l'appui du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF) ainsi qu'à d'autres organisations, institutions et initiatives internationales et régionales pertinentes. <i>[AIBT 2006, Article 15]</i> <i>[Décision 8(XXX) du CIBT]</i>	<p>Maintenir une participation active de l'OIBT au PCF et au FNUF en y apportant des contributions et en participant de manière effective aux activités pertinentes, en œuvrant à des réunions du FNUF et du PCF et en prenant en charge une partie des coûts des travaux et activités pertinents selon un partage équitable des coûts avec les autres membres du PCF.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 50 000 Année 2014 -- US\$ 50 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes publics, collectivités et entités commerciales disposent d'une gestion forestière adéquate, d'une planification et de compétences entrepreneuriales • Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies • Intensification des échanges d'expériences, des innovations en matière de GDF et de la promotion du commerce et de la transformation du bois entre les membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des acteurs participants à l'élaboration de politiques GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de l'OIBT au FNUF10 en 2013 et à quatre réunions du PCF en 2013 et 2014. • Contributions à trois initiatives communes du PCF en 2013 et 2014 	Conseil
28. Programme d'éducation à l'environnement des forêts tropicales destiné à la jeunesse (CEEP).	Suite à l'approbation du Programme d'éducation à l'environnement des forêts tropicales pour la jeunesse (CEEP) à la quarante-quatrième session du CIBT, le secrétariat a assuré le financement de départ de ce programme. La première conférence d'éducation à l'environnement devant se tenir sous	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes bénéficiant de formations et d'enseignements • Nombre des 	<ul style="list-style-type: none"> • Convocation d'une deuxième Conférence sur l'éducation à l'environnement en 2014. 	Conseil

<p>[AIBT 2006, Article 1] [Décision 1(XLIV) du CIBT]</p>	<p>l'égide du CEEP a été réunie à Yokohama en juillet 2009 en présence du Prince et de la Princesse du Japon. Les activités à mettre en œuvre en 2013-2014 comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation d'une deuxième conférence d'éducation à l'environnement • Assistance à la création de « forêts écoles » • Des tournées de conférenciers <p>Coût estimatif : US\$ 240 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 120 000 Année 2014 -- US\$ 120 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des échanges d'expériences, des innovations en matière de GDF et de la promotion du commerce et de la transformation du bois entre les membres 	<p>acteurs participants à l'élaboration de politiques GDF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à la création de forêts écoles modèles dans trois pays membres des trois régions tropicales. • Conférenciers envois dans six écoles de pays membres. 	
<p>29. Statuer sur les dossiers de demande de candidatures admissibles en 2013 et 2014 en fonction des recommandations de la Commission de sélection des bourses. [Décision CIBT 4(XXVII)]</p>	<p>L'objectif du programme de bourses est de développer les ressources humaines et d'enrichir les savoir-faire professionnels dans les pays membres en matière de foresterie tropicales et dans les disciplines connexes, en vue de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, une exploitation et une valorisation efficaces du bois tropical et une meilleure information sur le commerce international de bois tropicaux. Les activités admissibles à ce titre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation à des formations de courte durée, à des stages en situation, des tournées d'étude, des conférences universitaires et visites d'étude et des conférences internationales et régionales ; • La rédaction de mémoires techniques (guides pratiques, monographies, etc.) leur publication et diffusion • Des études de troisième cycle. <p>Coût estimatif : US\$ 820 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 420 000 Année 2014 -- US\$ 400 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes publics, collectivités et entités commerciales disposent d'une gestion forestière adéquate, d'une planification et de compétences entrepreneuriales • Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies • Des collectivités locales sont informés et capables de participer à l'élaboration de politiques GDF et d'autres activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes bénéficiant de formations et d'enseignements • Nombre de personnes formées par hectare de forêt par pays • Nombre de visiteurs du site web de l'OIBT 	<ul style="list-style-type: none"> • 100-120 bourses attribuées en 2013 et 2014 • Réseau d'anciens boursiers créé 	<p>Conseil</p>

		<p>connexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intensification des échanges d'expériences, des innovations en matière de GDF et de la promotion du commerce et de la transformation du bois entre les membres 			
<p>30. Renforcement des capacités de promouvoir des techniques de transformation rentables du bois dans les pays producteurs de bois tropicaux. [AIBT 2006, Article premier (f), (i)]</p>	<p>Cette activité pilote, qui a débuté au titre du PTB 2012-2013, continuera d'être axée sur les pays producteurs membres en Afrique, dans l'Asie-Pacifique et en région Amérique latine et Caraïbes où la filière forêt-bois connaît des problèmes de défaut de rentabilité et souffre d'un manque de ressources humaines. La thématique de la formation interne devant être dispensée aux entreprises des pays membres producteurs, inclura le renforcement des capacités dans les problématiques communes à la filière bois, à savoir : stockage et chargement des grumes, séchoir à bois et chaudières, affûtage des scies, aboutage en queues d'aronde, laminage, emballage, maîtrise des déchets, entretien et sécurité.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 250 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 100 000 Année 2014 -- US\$ 150 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes publics, collectivités et entités commerciales disposent d'une gestion forestière adéquate, d'une planification et de compétences entrepreneuriales 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes bénéficiant de formations et d'enseignements 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois formations en interne dispensées dans trois pays membres producteurs en 2013 et 2014 	CFI
<p>31. Faciliter l'échange de technologies et de connaissances en vue de pérenniser la filière forêt-bois chez les pays membres producteurs de l'OIBT.</p>	<p>Cette activité facilitera les activités de renforcement des capacités de la part des pays concentrant les connaissances au profit des pays dont les filières forêt-bois sont moins développées en mettant en place des dispositions prévoyant la tenue d'ateliers de formation. Cette activité :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des échanges d'expériences, des innovations en matière de GDF et de la promotion du commerce et de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes bénéficiant de formations et d'enseignements • Nombre des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois ateliers de formation menés dans des pays membres producteurs en 2013 et 2014 • Trois pays phares 	CFI

<p><i>[Article premier (f), (i), (o), (p) de l'AIBT de 2006]</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifiera les pays concentrant les connaissances dans chacun des grands domaines de l'industrie des produits forestiers (p. ex. les rendements-matière dans les opérations de transformation du bois, l'énergie de la biomasse, l'exploitation à faible impact, l'application de chartes industrielles et commerciales) ; • Engagera des centres de formation et de recherche dans les pays concentrant les connaissances en vue de la conception d'ateliers de formation adaptés ; et • Organisera des ateliers de formation et en identifiera les participants chez les pays producteurs membres de l'OIBT où les filières forêt-bois sont moins développées. <p>Coût estimatif : US\$ 200 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 100 000 Année 2014 -- US\$ 100 000</p>	transformation du bois entre les membres	participants à l'élaboration de politiques GDF	identifiés pour la coopération Sud-Sud	
<p>32. Répondre aux besoins de la filière forêt-bois par des innovations, des technologies et savoir-faire mis au point grâce à des projets OIBT. <i>[AIBT 2006, Article premier (f), (i), (p)]</i></p>	<p>Au cours des 10 dernières années des projets de l'OIBT relevant du Comité de l'industrie forestière ont produit un certain nombre d'innovations, technologies et savoir-faire. Les résultats, les produits et les leçons tirées des projets OIBT achevés constituent de précieuses ressources pour accompagner le développement des PME dans le secteur de l'industrie forestière, y compris les PME forestières.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 150 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires (US\$ 80 000 déjà promis au titre de l'activité 28 du PTB 2012-2013) Année 2013 -- US\$ 20 000 Année 2014 -- US\$ 20 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des échanges d'expériences, des innovations en matière de GDF et de la promotion du commerce et de la transformation du bois entre les membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'innovations dans les pays membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois appariements d'innovations, technologies et savoir-faire effectués dans trois pays membres producteurs. 	CFI

<p>33.Enhance the technical capacity of member countries, particularly developing member countries, to meet the statistics and reporting requirements. [ITTA, 2006, Article 28(5)]</p>	<p>Fournir sur demande une assistance à des pays membres, destinée à renforcer et enrichir leurs travaux et rapports statistiques.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 50 000 Année 2014 -- US\$ 50 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes publics, collectivités et entités commerciales disposent d'une gestion forestière adéquate, d'une planification et de compétences entrepreneuriales • Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies • Intensification des échanges d'expériences, des innovations en matière de GDF et de la promotion du commerce et de la transformation du bois entre les membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes bénéficiant de formations et d'enseignements 	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre ateliers nationaux menés dans quatre pas membres de l'OIBT en 2013 et 2014 	CEM
<p>34.Promouvoir la publication, la diffusion et l'application des Lignes directrices révisées de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles. [AIBT de 2006, Article premier (c), (f), (l), (o), (p)]</p>	<p>Sur approbation par le Conseil des Lignes directrices OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles, il est devenu essentiel de publier les Lignes directrices révisées en tant que document d'orientation dans les trois langues en vue de leur diffusion. Dans l'intérêt d'une application effective des Lignes directrices révisées, il est également nécessaire d'organiser des ateliers de formation qui faciliteront la préparation de lignes directrices nationales ou infra-nationales spécifiques en vue de la promotion du développement systématique et continu de la gestion durable des forêts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes publics, collectivités et entités commerciales disposent d'une gestion forestière adéquate, d'une planification et de compétences entrepreneuriales • Des collectivités locales sont 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes bénéficiant de formations et d'enseignements • Nombre des acteurs participants à l'élaboration de politiques GDF 	<p>(a)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices révisées de la GDF publiées dans les trois langues de travail de l'OIBT en 2013 <p>(b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois ateliers régionaux menés dans les trois régions tropicales 	CRF

	<p>(a) Publication des Lignes directrices GDF révisées en tant qu'outil d'élaboration de politiques dans les trois langues (anglais, français et espagnol) après leur approbation par le Conseil, et diffusion de ces lignes directrices aux principales parties prenantes dans les pays membres de l'OIBT et dans la communauté internationale.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 100 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2013 -- US\$ 100 000</p> <p>(b) Organiser trois ateliers régionaux de renforcement des capacités par l'enseignement de formations (un dans chaque région tropicale) en vue de faciliter l'application effective et élargie des lignes directrices GDF révisées et plus particulièrement afin de redynamiser et renouveler les fondamentaux de la gestion durable des forêts, notamment chez les forestiers professionnels des pays producteurs.</p> <p>Coût estimatif : US\$ 240 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2014 -- US\$ 240 000</p>	<p>informés et capables de participer à l'élaboration de politiques GDF et d'autres activités connexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intensification des échanges d'expériences, des innovations en matière de GDF et de la promotion du commerce et de la transformation du bois entre les membres 		<p>en 2014</p>	
	<p>Total partiel 2013: US\$1 000 000 Total partiel 2014: US\$1,200 000 Total partiel biennal: US\$2,200 000</p>				

ACTIVITÉS ORDINAIRES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Objectifs de l'activité	Organe compétent
35. Avec l'assistance du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, évaluer les propositions de projets et d'avant-projets soumises par les pays membres. <i>[AIBT 2006, Article 26]</i> <i>[Décisions CIBT 6(IX), 2(X), 7(XXI), 7(XXII)]</i>	Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet. Coût estimatif : US\$ 200 000 Source de financement pressentie : Appui au programme Année 2013 -- US\$ 100 000 Année 2014 -- US\$ 100 000	<ul style="list-style-type: none"> • Deux réunions du Panel d'experts organisées en 2013 et 2014 	Conseil et Comités
36. Procéder à un examen à mi-parcours des programmes thématiques <i>[AIBT 2006, Articles 20, 24.3, 25]</i> <i>[Décision 9(XLIV), 8(XLIV), 10(XLIV) du CIBT]</i>	Suite à l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006, et compte tenu des résultats de l'examen de l'efficacité de la mise en œuvre à titre pilote des programmes thématiques en 2012, un bilan à mi-parcours des programmes thématiques approuvés sera effectué par une commission se composant des membres des comités consultatifs des programmes thématiques (TPAC), soit deux pour chacun des programmes thématiques, d'un représentant du TAG et d'un représentant du GCSC. Coût estimatif : US\$ 100 000 Source de financement pressentie : Contributions volontaires Année 2014 -- US\$ 100 000	<ul style="list-style-type: none"> • Examen à mi-parcours effectué en 2014 	Conseil
37. Examiner le déroulement de l'exécution du programme de travail pour la période biennale 2013-2014. <i>[AIBT 2006, Article 24]</i> <i>[Décisions CIBT 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV)]</i>	Travaux réguliers en session.	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de l'avancement aux quarante-neuvième et cinquantième sessions du Conseil en 2013 et 2014 	Conseil
38. Examiner le projet de programme de travail pour la période biennale 2015-2016. <i>[Décisions CIBT 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV)]</i>	Travaux réguliers en session.	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de programme de travail biennal de l'OIBT pour 2015-2016 examiné à la cinquantième session du Conseil en 2014. 	Conseil

<p>39. Statuer sur l'admissibilité des actions, projets et avant-projets approuvés à un financement à partir des comptes subsidiaires A et B du Fonds du Partenariat de Bali. <i>[AIBT 2006, Article 21]</i> <i>[Décision 7(XXX) du CIBT]</i></p>	<p>Travaux réguliers en session. Le Groupe de travail créé aux termes de la Décision 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur l'admissibilité des actions, avant-projets et projets à un financement par le Compte subsidiaire B.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décisions prises à la quarante-neuvième et la cinquantième sessions du Conseil en 2013 et 2014 	<p>Conseil</p>
<p>40. Allouer des fonds qui, dans le Fonds du partenariat de Bali et/ou le Compte spécial, sont dépourvus d'affectation, pour financer l'exécution d'actions, projets et avant-projets approuvés et admissibles à ce mode de financement. <i>[AIBT 2006, Article 21]</i> <i>[Décision 7(XXX) du CIBT]</i></p>	<p>Travaux réguliers en session.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décisions prises à la quarante-neuvième et la cinquantième sessions du Conseil en 2013 et 2014 	<p>Conseil</p>
<p>41. Allouer des fonds qui, dans le Fonds du partenariat de Bali et/ou le Compte spécial, sont dépourvus d'affectation, pour financer l'exécution d'actions, projets et avant-projets approuvés et admissibles à ce mode de financement. <i>[AIBT 2006, Article 21]</i> <i>[Décision 7(XXX) du CIBT]</i></p>	<p>Travaux réguliers en session. Le Groupe de travail constitué aux termes de la Décision CIBT 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur l'attribution des fonds non préaffectés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds alloués lors de la quarante-neuvième et la cinquantième sessions du Conseil en 2013 et 2014 	<p>Conseil</p>
<p>42. Examiner le déroulement de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des avant-projets, projets et activités relevant du compte subsidiaire des programmes thématiques. <i>[Article 20(6) de l'AIBT de 2006]</i> <i>[Décision 9(XLIV), 10(XLIV) du CIBT]</i></p>	<p>Travaux réguliers en session.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès examiné à la quarante-neuvième et la cinquantième sessions du Conseil en 2013 et 2014 	<p>Conseil</p>
<p>43. Examiner les rapports du Groupe consultatif non officiel (GCNO). <i>[Décisions CIBT 3(XXII), 5(XXVI)]</i></p>	<p>Travaux réguliers en session.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du vingt-septième et du vingt-huitième GCNO examinés à la quarante-neuvième et la cinquantième sessions du Conseil en 2013 et en 2014 	<p>Conseil</p>

44. Passer en revue les résultats pertinents des travaux de projets et d'orientation des Comités. <i>[Articles 24 et 26 de l'AIBT de 2006]</i>	Travaux réguliers en session.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Comités présentés à la quarante-neuvième et cinquantième sessions du Conseil en 2013 et 2014 	Conseil
45. Approuver la sélection des projets pour évaluation à posteriori en respectant les procédures évoquées à la Décision 3(XXVIII) du CIBT). <i>[Décision CIBT 3(XXVIII)]</i>	Travaux réguliers en session	<ul style="list-style-type: none"> • Projets sélectionnés pour évaluation à posteriori approuvés à la quarante-neuvième et la cinquantième sessions du Conseil en 2013 et 2014 	Conseil
46. Envisager et, s'il y a lieu, prendre des mesures destinées à diffuser des informations sur les conclusions et résultats des projets. <i>[AIBT 2006, Article 26]</i>	Travaux réguliers en session.	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion envisagée à la quarante-neuvième et la cinquantième sessions du Conseil en 2013 et 2014 	Conseil
47. Examiner les rapports des évaluations à mi-parcours et évaluations à posteriori des projets en cours et achevés <i>[Articles 24 et 26 de l'AIBT de 2006]</i>	Travaux réguliers en session.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports examinés à la quarante-neuvième et la cinquantième sessions du Conseil en 2013 et 2014 	Comités réunis
48. Examiner les états audités en externe des exercices 2012 et 2013 et recommander leur approbation au Conseil. <i>[AIBT 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux réguliers en sessions.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des vérificateurs aux comptes indépendants publiés dans les rapports annuels de l'OIBT en 2012 et 2013 	CFA
49. Produire des recommandations au Conseil sur la nomination pour un mandat de trois ans des commissaires aux comptes appelés à auditer les comptes de l'Organisation pour les exercices 2013, 2014 et 2015. <i>[AIBT 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux réguliers en sessions.	<ul style="list-style-type: none"> • Vingt-huitième rapport CFA présenté à la quarante-neuvième session du Conseil en 2013 	CFA
50. Mettre à l'étude et produire des recommandations au Conseil concernant l'approbation des propositions de budget administratif biennal de l'organisation pour les exercices 2014 et 2015. <i>[AIBT 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux réguliers en sessions.	<ul style="list-style-type: none"> • Vingt-huitième rapport CFA présenté à la quarante-neuvième session du Conseil en 2013 	CFA

51.Examiner les actifs de l'Organisation en vue d'assurer une gestion prudente des actifs et de faire en sorte que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux. <i>[AIBT 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux réguliers en sessions.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport des vérificateurs aux comptes indépendants pour les exercices 2012 et 2013 présentés à la quarante-neuvième et la cinquantième session du Conseil en 2013 et 2014. 	CFA
52.Examiner les implications budgétaires du programme de travail de l'Organisation et les mesures qui peuvent être prises pour garantir les ressources nécessaires à son exécution, et produire des recommandations au Conseil à cet effet. <i>[AIBT 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux réguliers en sessions.	<ul style="list-style-type: none"> • Décision sur le Programme de travail biennal de l'OIBT présenté à la quarante-huitième session du Conseil en 2012 	CFA
	Total partiel 2013 : US\$ 100 000 Total partiel 2014 : US\$ 200 000 Total partiel biennal : US\$ 300 000	TOTAL 2013 : US\$ 4 989 171 TOTAL 2014 : US\$ 4 414 171 TOTAL BIENNAL : US\$ 9 403 342	

**TERMES DE RÉFÉRENCE DES ACTIVITÉS
INSCRITES AU
PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL
DES ANNÉES 2013-2014**

Activité No. 1

**RENDRE ASSISTANCE AUX PAYS PRODUCTEURS AFIN QU'ILS IDENTIFIENT DANS CHAQUE PAYS
LES FACTEURS QUI LIMITENT LE PLUS GRAVEMENT LA PROGRESSION VERS LA RÉALISATION
DE L'OBJECTIF 2000 EN VUE DE SURMONTER CES CONTRAINTES**

[AIBT de 2006, Article premier (d)]

[Décisions CIBT 2(XXIX)]

[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 1]

I. Historique

En novembre 2000, le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) a adopté la Décision 2(XXIX) concernant l'Objectif OIBT 2000 et l'instauration de la gestion durable des forêts dans les pays producteurs membres de l'OIBT et il a autorisé le Directeur exécutif à dispenser une assistance aux pays producteurs, sur demande, en vue d'identifier, dans chaque pays, les facteurs qui limitent le plus gravement les progrès vers la réalisation de l'Objectif OIBT 2000 et l'instauration de la gestion durable des forêts en vue de formuler un plan d'action pour surmonter ces contraintes.

En application de cette décision, l'OIBT a effectué 23 missions de diagnostic dans les pays membres en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine. Dans le cadre de la mise en œuvre des actions stratégiques, en 2009, le Conseil a procédé à un examen et une évaluation de toutes les missions techniques de diagnostic portant sur la validité, l'efficacité et l'efficacé de ces missions de diagnostic à partir de six études de cas. Le rapport a été présenté au Conseil à sa quarante-cinquième session [Document ITTC (XLV)/11].

II. Description

Au regard des résultats de l'examen des missions de diagnostic mentionné ci-dessus, l'activité sera mise en œuvre à la seule initiative du pays membre et sur demande officielle aux termes de laquelle ce dernier exprimera la volonté des autorités forestières nationales d'exploiter les résultats de la mission de diagnostic. La programmation de ces missions s'effectuera avec la pleine participation des autorités des pays. Les membres des missions de diagnostic seront sélectionnés à l'aune de leur expérience politique, de leur aptitude et de leur influence locale (si possible). Le Secrétariat veillera à ce que les membres de toute mission technique reçoivent toutes informations utiles sur le pays bien avant le début de la mission dans le pays.

III. Produits attendus

Quatre missions de diagnostic en deux ans.

IV. Pays visés

Quatre pays membres producteurs, en ciblant particulièrement les nouveaux pays membres en Afrique, tels que le Mozambique, le Bénin, le Mali et d'autres pays où aucune mission de diagnostic n'a été menée jusqu'à présent.

V. Durée et échéance 24 mois ; lancement à la mise à disposition des fonds

VI. Budget US\$ 400 000

DÉMONSTRATION ET ADOPTION DE SYSTÈMES DE CRÉDIT POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

[AIBT 2006, Article premier (g)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 1]

I. Historique

Une des principales recommandations des différents forums d'investissement organisés par l'OIBT est la promotion de lignes de crédit accessibles aux petites et moyennes entreprises (PME). Dans le cadre du projet de l'OIBT, PD 233/03 Rev.2 (I) « *Utilisation de technologies intermédiaires pour des récoltes forestières durables au Pérou* », un système de crédit pour les PME a été mis au point avec un fort potentiel de réplication et d'élargissement.

Le projet a permis de mettre en évidence que :

- Une ligne de crédit, accompagnée d'un renforcement effectif des capacités, peuvent rendre des petits exploitants à même d'opérer un déplacement vers l'amont de la filière ;
- Des mécanismes de financement simples, impliquant des institutions financières de taille modeste ou locales, peuvent efficacement faciliter l'accès au crédit pour la GFD et comporter un fort potentiel de généralisation :
 - Ils renforcent la confiance ;
 - Ils offrent une plus grande visibilité du secteur forestier aux institutions financières ;
 - Ils familiarisent les PME aux principes et modalités d'intervention des institutions financières ;
 - Ils motivent davantage de PME à régulariser leurs activités économiques.
- Des mises de fonds modestes (\$ 7 000 – les taux de remboursement ayant été de 85%) peuvent servir à mobiliser des crédits d'une valeur d'environ \$ 200 000.

Les autres acquis importants de ce projet sont les suivants :

- Le renforcement des capacités axé sur l'utilisation de technologies intermédiaires pour l'exploitation forestière, telles les scieries mobiles, permet aux PME de transformer des grumes en sciages sur les lieux mêmes de la concession, et est porteur d'avantages tels que :
 - La réduction des freintes et avaries pendant le transport des grumes ;
 - une logistique plus aisée et une diminution des coûts de transport ;
 - une réduction de l'impact sur les forêts ;
 - la possibilité d'une valorisation du bois en forêt, et
 - l'augmentation des revenus et un meilleur accès aux marchés.
- La création d'un fonds de garantie auprès d'une banque locale permet aux PME d'accéder à une ligne de crédit pour l'acquisition de ces technologies. Le remboursement des crédits permet d'accorder de nouveaux crédits à d'autres PME intéressées.

De manière générale, ce système fonctionne comme suit :

- Sont menées des activités de promotion et formations sur aux avantages qu'offre l'utilisation de technologies intermédiaires ;
- Une garantie d'une valeur totale de 50 000 dollars américains est ouverte auprès d'un établissement financier local ;
- Le fonds garantit 50% du crédit, les autres 50% sont garantis par l'actif lui-même (scierie portative) ;
- Les demandes de crédit sont soigneusement sélectionnées et accompagnées d'un ensemble de formations à l'exploitation de la technologie et au développement de plans d'entreprises pour chacune des PME jusqu'au remboursement du crédit ;
- Les crédits sont accordés à concurrence de 16 000 dollars américains ;
- Les volumes de remboursement permettent d'accorder d'autres crédits à d'autres PME intéressées.

II. Description

L'OIBT fera la démonstration de son expérience pratique, en l'adaptant aux conditions locales, en dispensant son assistance à des pays producteurs OIBT sélectionnés pour reprendre à leur compte le système de crédit aux PME.

III. Produits attendus Trois systèmes de crédit mis en œuvre, documenté et diffusé.

- | | |
|-----------------------------|--|
| IV. Pays visés | Deux pays membres producteurs sélectionnés (un par région) où les institutions locales sont susceptibles de se mobiliser pour accroître les capacités et gérer le fonds de garantie. |
| V. Durée et échéance | 24 mois |
| VI. Budget escompté | US\$ 210 600 |

APPORTER UN APPUI À CERTAINS PAYS MEMBRES PRODUCTEURS DANS LA PROMOTION DE BIOÉNERGIE DÉRIVÉE DU BOIS PAR L'EXPLOITATION DES RÉSIDUS ET DÉCHETS DE BOIS

*[AIBT de 2006, Article premier (a), (c), (f), (p), (s)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 2]*

I. Historique

L'OIBT a organisé la Conférence internationale sur la bioénergie dérivée du bois qui s'est tenue à Hanovre, en Allemagne, en liaison avec LIGNA + 2007 dans le cadre du Programme de travail de l'OIBT pour l'exercice 2006-2007 ; elle a également organisé, en coopération avec la FAO, trois Forums régionaux (qui se sont tenus au Cameroun, en Indonésie et au Brésil) sur la promotion de la bioénergie dérivée du bois obtenue par valorisation des déchets de bois et résidus ligneux dans le cadre du Programme de travail biennal 2008-2009. Ces différentes rencontres ont débouché sur Une sélection de recommandations rendant prioritaire la poursuite de l'aide aux pays membres consistant notamment à renforcer leurs capacités à évaluer, surveiller et rapporter des informations sur la bioénergie dérivée du bois ; l'appui à la recherche-développement (y compris par le biais d'avant-projets et de projets) dans des technologies bioénergétiques rentables ; la commercialisation des produits de la bioénergie dérivée du bois ; et enfin l'appui, par le biais de projets, d'investissements et autres moyens, au développement d'entreprises industrielles intégrées de transformation du bois qui valorisent efficacement les résidus de bois pour, de manière rentable, co-générer de l'énergie thermique et de l'électricité tant pour les besoins de leur exploitation que pour ceux des collectivités locales.

II. Description

Cette activité vise à poursuivre l'assistance aux pays membres dans leur développement de la bioénergie à base bois, par les travaux suivants :

- la collecte d'informations sur les potentialités du pays à promouvoir la bioénergie dérivée du bois par la valorisation des résidus et déchets ligneux (y compris la disponibilité de résidus de bois et les déchets ligneux, l'existence d'une technologie de valorisation, de marchés pour les produits et de ressources humaines) ;
- L'analyse des besoins du pays et la mise en place des priorités dans la promotion de bioénergie dérivée du bois exploitant les résidus de bois et les déchets ligneux ; et
- L'organisation d'ateliers dans les pays sélectionnés en vue de fixer les priorités nationales et de formuler des propositions de projets sur la bioénergétique dérivée du bois exploitant les résidus et déchets ligneux, qui sera soumise à l'OIBT et à d'autres bailleurs de fonds pressentis.

Un consultant national devant être engagé dans un pays sélectionné recueillera des données et informations nécessaires sur la bioénergie dérivée du bois, préparera un projet de délibération ou document de travail, aidera le pays hôte à organiser et à faciliter l'atelier, et parachèvera le texte de la proposition de projet.

III. Produits attendus

- a) Document de travail pour ateliers en faveur de la bioénergie dérivée du bois par valorisation des résidus et déchets ligneux ; et
- b) Des propositions de projets de trois pays différents sur la promotion de la bioénergie dérivée du bois par valorisation des résidus et déchets ligneux.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 100 000

Activité No. 4

PROMOUVOIR LES RÔLES DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL) ET LES SERVICES ÉCOLOGIQUES DANS L'INTÉRÊT DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS ET D'UNE AMÉLIORATION DES MOYENS D'EXISTENCE DANS LES PAYS TROPICAUX

*[Article premier (f), (l), (q) de l'AIBT de 2006]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 2]*

I. Historique

La Conférence internationale sur le développement durable des produits forestiers non-ligneux et des services rendus par les forêts s'est tenue à Beijing, en Chine, du 26 au 28 Septembre 2007. La Conférence a été organisée en collaboration avec l'Académie chinoise des forêts, le Réseau international pour le bambou et le rotin, le Centre international pour le bambou et le rotin (ICBR), et la FAO. Les principales recommandations de la Conférence ont été les suivantes : 1) les PFNL et les services que dispensent les forêts sont importants pour de nombreuses communautés, en particulier les pauvres en milieu rural et parmi les femmes ; 2) s'agissant des PFNL et des services des forêts, il n'y a pas de filière bien développée et une plus grande valorisation à l'échelon local pourrait offrir aux populations tributaires des forêts des avantages considérables ; 3) il n'existe pas de droit d'usufruit clairement établi à l'échelon local, qui garantirait l'accès à la ressources, ce qui freine le développement de petites entreprises forestières villageoises, lesquelles peuvent être des acteurs importants de la valorisation et de la commercialisation des PFNL ; 4) les pouvoirs publics et la communauté internationale devraient encourager la production et la commercialisation des PFNL et des services des forêts par les groupements villageois et le secteur privé.

Certains membres producteurs de l'OIBT ont bénéficié de l'exécution de projets OIBT grâce auxquels les techniques de transformation ont été enrichies et les capacités développées. Toutefois, des faiblesses existent encore dans ces pays en ce qui concerne les exigences du marché en matière de qualité des produits et de pérennité de leurs marchés au plan international.

Suite aux recommandations de la Conférence internationale de l'OIBT sur les PFNL et les services, et aux expériences de mise en œuvre des projets de l'OIBT sur les PFNL, on constate la nécessité de continuer à aider les pays membres à développer des activités de collaboration orientée vers la création de réseaux PFNL entre les pays d'une même région.

II. Description

Aider deux ou trois pays de chaque région à organiser un atelier régional comportant les objectifs suivants :

- a) Réunir des informations sur le potentiel et l'actualité concernant les produits forestiers non ligneux et tirer les enseignements de l'exécution de projets OIBT sur le PFNL dans les pays participants ;
- b) Analyser les éléments nécessaires à la création d'un réseau entre les pays participants et à la définition de stratégies d'intervention ; et
- c) Formuler une proposition de projet régional axée sur la création d'un réseau régional destiné à promouvoir les rôles des PFNL dans l'intérêt de la GFD et d'une amélioration des moyens d'existence.

Un consultant national doit être engagé pour faciliter l'organisation de l'atelier régional. Son cahier des charges comprend la collecte des nécessaires données et informations sur les PFNL, en collaboration avec le consultant international qui préparera un document de travail, organisant et animant l'atelier, et parachevant la proposition de projet.

III. Produits attendus

- a) Les documents de travail des ateliers régionaux sur la promotion des produits forestiers non ligneux en vue de l'amélioration des moyens d'existence.
- b) Des propositions de projets de trois pays différents sur la création d'un réseau national de promotion des rôles des PFNL pour les PME et l'amélioration des moyens d'existence.

IV. Pays visés Les trois régions de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 200 000

PRODUCTION D'ÉTUDES SUR LES POLITIQUES ET MESURES VISANT LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE FORÊT-BOIS PÉRENNE CHEZ LES PAYS MEMBRES PRODUCTEURS DE L'OIBT

*[AIBT de 2006, Article premier (c), (f), (i) et (m)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 2]*

I. Historique

L'évolution du commerce international et de l'exploitation des produits forestiers tropicaux a marqué un tournant depuis la dernière étude effectuée dans le cadre de l'avant-projet PPD 11/92 (I) «Politiques et mesures visant au développement des transformations poussées des bois tropicaux dans les pays de production ». C'est ainsi que depuis cette époque la Chine est devenue un acteur mondial de premier plan dans la production et l'exportation de produits à valeur ajoutée fabriqués à partir de bois tropicaux. L'Inde est également en train de devenir un gros importateur de bois tropicaux. Les bois tropicaux et leurs produits dérivés doivent à présent faire face à une concurrence croissante de la part d'un éventail de nouveaux produits dont les bois composites et bois de feuillus et de conifères tempérés thermiquement traités.

Le développement du secteur de la valorisation industrielle du bois dans la plupart des pays producteurs de bois tropical continue de s'opérer avec lenteur, ce qui limite les gains des pays et les profits des collectivités forestières. Cette tendance nouvelle doit être correctement analysée afin de pouvoir aider les pays Membres Producteurs de l'OIBT à infléchir dans le sens souhaité le développement de leur filière bois nationale de façon à augmenter sa contribution à leur économie nationale, au développement des collectivités ainsi qu'à l'émergence d'une économie verte et du développement durable.

II. Description

Une étude d'état des lieux sur les politiques et mesures du développement d'une filière forêt-bois durable dans les pays membres producteurs sera effectuée. En fonction des résultats de l'étude actualisée, des lignes directrices pour une filière forêt-bois pérenne seront élaborées.

Un consultant international et des consultants régionaux seront engagés pour effectuer cette étude et organiser une réunion d'experts devant enrichir les acquis de l'étude.

III. Produits attendus

- a) Un état des lieux sur les politiques et mesures nécessaires au développement de filières forêts-bois pérennisables ; et
- b) Des lignes directrices pour une filière forêt-bois pérennisables.

IV. Pays visés Pays membres producteurs de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 150 000

Activité No. 6

CONFÉRENCE SUR LES BOIS COMPOSITES

*[Article premier (a), (f), (i) de l'AIBT de 2006]
[Projet de plan d'action stratégique 2013-2018, priorités stratégique 2]*

I. Historique

Au cours des années récentes, un certain nombre de nouveaux développements sont intervenus dans la production et la demande de bois composite, qui ont élargi l'exploitation du bois et des produits dérivés et accru leur valorisation.

Ces développements comprennent l'amélioration génétique, les composites bois-plastique, le fibragglo, le lamellé-collé, la modification thermique, l'imprégnation, la modification chimique et le bois lamellé-croisé, qui offrent une gamme étendue d'utilisation pour le bois d'œuvre comme éléments d'architecture, matériau de construction, produits de transformation secondaire, meubles, matériau d'emballage, etc.

II. Description

Au vue de la reconnaissance de toutes les avancées technologiques susdites et de leurs implications pour le développement des filières des bois tropicaux, et donc de la nécessité de promouvoir des investissements dans les forêts tropicales et de contribuer à la GDF, l'OIBT convoquera une conférence internationale d'échange d'informations et d'expériences entre les participants de la filière forêt-bois, les organisations compétentes, les instituts de recherche et de formation, les propriétaires forestiers et les aménagistes, investisseurs et gouvernements des Pays Membres de l'OIBT.

III. Produits attendus

Une conférence internationale et la publication de ses actes dans un document de série technique.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget escompté US\$ 220 000

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE L'OIBT ET LA CITES

*[AIBT 2006, Article 15]
[Décisions CIBT 3(XVI), 7(XXXIV) et 2(XXXVII)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 3]*

I. Historique

L'OIBT et la CITES n'ont fait que renforcer au fil du temps les liens de collaboration qui ont conduit à des activités visant à améliorer l'application des mesures découlant des inscriptions aux listes CITES au cours des 15 dernières années. Cette collaboration a abouti dans un premier temps à un vaste programme de développement des capacités d'abord proposé dans le PTB 2006-2007 qui reçut son financement en 2010 par le biais d'une subvention importante de l'Union européenne, à laquelle s'est ajouté un financement continu des États-Unis et d'autres bailleurs de fonds par le biais des Programmes de travail biannuels de l'Organisation (le financement continu de ces autres bailleurs de fonds a permis une modeste continuation des activités du programme en 2011 suite à l'arrivée à son terme du cycle de subventions de l'UE. Une deuxième demande de subvention a été soumise à l'UE par l'OIBT courant 2011 qui porte sur un total de 7,5 millions d'euros, devant permettre de continuer les travaux OIBT de développement des capacités relatifs à la CITES. Cette proposition a été approuvée par l'UE et le premier virement de fonds a été effectué début 2012. On est à la recherche pour cette activité de contributions d'autres bailleurs de fonds qui doivent faire pendant au tiers des montants octroyés par les subventions de l'Union européenne, selon les conditions auxquelles l'UE a soumis l'octroi de ses subventions.

II. Description

Cette activité permettra la poursuite pleine et entière du programme OIBT de développement des capacités CITES dans l'exercice 2015 (le PTB 2015-2016 intégrera également cette activité qui fait désormais partie des travaux permanents de l'OIBT). Le mode d'exécution de ce programme continue de relever de l'initiative des pays comme cela avait été le cas dans le cadre des PTB précédents, mais avec un élargissement de sa portée, les espèces visées devant en effet inclure désormais les espèces arborées non productrices de bois d'œuvre inscrites à la CITES, ainsi qu'une extension de la couverture à d'autres États de l'aire naturelle des espèces concernées. L'activité est supervisée par un comité consultatif composé de représentants de bailleurs de fonds, des pays considérés, des secrétariats de l'OIBT et de la CITES et de partenaires et acteurs de la profession et de la société civile. Les coordonnateurs régionaux recrutés dans la phase initiale de ce programme maintenus en poste pour aider à la formulation de l'activité, à sa mise en œuvre et au suivi de son déroulement dans les pays cibles. Un assistant de programme a été affecté au siège de l'OIBT pour aider à encadrer l'exécution de cette activité. À l'heure actuelle, plus de dix activités nationales dotées de budget totalisant plus de deux (2) millions de dollars E-U sont financées par ce programme, alors que plusieurs autres étaient en préparation ou en révision à la mi-2012.

III. Produits attendus

- a) Au moins 3 pays disposant d'inventaires ou schémas d'inventaire de meilleure qualité concernant les essences forestières inscrites aux annexes CITES ;
- b) Au moins 3 systèmes de traçabilité et surveillance mis en place concernant les essences forestières portées dans les annexes de la CITES ;
- c) Au moins 3 stages de formation ou ateliers régionaux d'échange d'expériences ;
- d) Un nombre réduit de suspension de commercialisation d'essences à bois d'œuvre inscrites à la CITES et une capacité accrue de pays à produire des avis de commerce non préjudiciable ;
- e) Un atelier international servant à la diffusion des résultats des travaux de l'OIBT en vue de renforcer la capacité de mettre en œuvre les mesures découlant de l'inscription des essences forestières dans les listes de la CITES ; et
- f) Présence et participation de l'OIBT aux réunions et rencontres de la CITES intéressant ce sujet.

IV. Pays visés

Pays membres de l'OIBT entretenant un commerce important (ou potentiellement important) des espèces arborées inscrites à la CITES.

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget

US\$ 1 509 110 (constituant les deux tiers de la somme nette requise des bailleurs de fonds après déduction des sommes reçues en 2011-2012).

FACILITER L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES OIBT-UICN POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES FORÊTS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS

(A) UN ACCOMPAGNEMENT SERA DISPENSE AUX PAYS MEMBRES ET CONCESSIONNAIRES FORESTIERS INTERESSES EN VUE DE FORMULER DES PROPOSITIONS DESTINEES A ADAPTER ET A METTRE EN ŒUVRE LES LIGNES DIRECTRICES AU NIVEAU DES UNITES FORESTIERES D'AMENAGEMENT, AINSI QUE POUR LA DIFFUSION DES LIGNES DIRECTRICES DANS DES ENCEINTES COMPETENTES

[AIBT 2006, Article premier (m), (r)]

[Décision 6(XLVI) du CIBT]

[Projet de plan d'action stratégique 2013-2018, priorité stratégique 3]

I. Historique

Les Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production avaient été adoptées par la quarante-quatrième session du Conseil, en novembre 2008, en vertu de la décision 6 (XLIV) du Conseil. Elles ont été publiées dans les trois langues de travail de l'OIBT en vue de leur diffusion et promotion dans la communauté internationale. La même décision du Conseil priait le Directeur exécutif de l'OIBT, en collaboration avec l'UICN et les autres partenaires concernés, de faciliter l'application de ces directives à une gamme d'échelles en partenariat avec les exploitants forestiers, les populations locales et d'autres intervenants.

II. Description

Cette activité contribuera à promouvoir l'utilisation des Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production à travers les actions suivantes :

- a) Apporter un accompagnement aux pays membres souhaitant élaborer des propositions de projet destinées à appliquer les Lignes directrices OIBT-UICN sur la biodiversité, notamment dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT-CDB. Des consultants seront engagés pour élaborer au moins trois propositions (une par région productrice de bois tropicaux) devant être soumises à l'OIBT. Les consultants devront se rendre dans les pays choisis lors de l'analyse des acteurs et de l'identification des problèmes, ainsi que pour l'analyse qui requiert la formulation de projets dans chaque pays et qui devra porter sur la filière bois privée ;
- b) Promouvoir la diffusion, la collecte de fonds et des partenariats (par exemple avec le FEM, des ONG environnementales et autres) en vue de la mise en œuvre de l'Initiative de collaboration entre l'OIBT et la CBD, en mettant l'accent sur l'utilisation sur le terrain des Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production.

III. Produits attendus

- a) Au moins trois propositions de projets (une pour chacune des trois régions tropicales) élaborées et soumises à l'OIBT, en vue de leur mise en œuvre dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT-CDB ; ces propositions devront être axées sur l'application au niveau du terrain des Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production. Les propositions de projet doivent prévoir l'étroite implication des concessionnaires forestiers et des populations riveraines à la mise en œuvre du projet.
- b) Élargissement de l'utilisation des Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production à d'autres institutions, notamment les partenaires du PCF et des universités.
- c) Partenariats et activités de collecte de fonds renforçant l'Initiative de collaboration OIBT-CDB.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 100 000

Activité No. 8(b)

FACILITER L'APPLICATION DES DIRECTIVES OIBT-UICN POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES FORÊTS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS

(B) PARTICIPATION A LA CDB, A L'UICN ET A D'AUTRES REUNIONS OU LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DES FORETS TROPICALES SERA INSCRITE AU DEBAT

[AIBT 2006, Article premier (m), (r)]

[Décision 6(XLVI) du CIBT]

[Projet de plan d'action stratégique 2013-2018, priorités stratégique 3]

I. Historique

Les Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production avaient été adoptées par la quarante-quatrième session du Conseil, en novembre 2008, en vertu de la Décision 6 (XLIV) du Conseil. Elles ont été publiées dans les trois langues de travail de l'OIBT en vue de leurs diffusion et promotion dans la communauté internationale. Par la même décision du Conseil, le Directeur exécutif de l'OIBT était prié de faciliter, en collaboration avec l'UICN et les autres partenaires concernés, l'application de ces lignes directrices à une gamme d'échelles en partenariat avec les exploitants forestiers, les populations locales et d'autres intervenants, et d'en diffuser le contenu dans l'ensemble de la communauté internationale.

II. Description

Un soutien de l'OIBT est nécessaire pour aider les membres à formuler et à mettre en œuvre une démarche intégrée du secteur forestier en faveur de la conservation de la diversité biologique des forêts tropicales, et garantir une participation organisée dans le débat mondial concernant le rôle des forêts tropicales dans la conservation de la diversité biologique, y compris :

- La présence et la participation active aux réunions de la CDB et de l'UICN où sera abordée la question des forêts tropicales.
- Faciliter la participation des pays membres de l'OIBT à des rencontres où le thème des forêts et de la conservation de la diversité biologique figureront en bonne place dans l'ordre du jour, pour faire en sorte que les pays producteurs membres de l'OIBT soient bien informés, activement impliqués, et qu'ils puissent bénéficier de mesures incitatives à la gestion durable des forêts dans le monde tropical.

III. Produits attendus

- a) Les pays producteurs membres de l'OIBT informés et appuyés dans leurs initiatives relatives à la conservation de la biodiversité des forêts tropicales, y compris l'élaboration de projets et les réformes de fond ;
- b) La participation active de l'OIBT aux initiatives CDB et UICN relatives aux forêts et à la conservation de la biodiversité.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 100 000

POUR SUIVRE LE SUIVI DES PROGRÈS DANS L'APPLICATION DES CRITÈRES ET INDICATEURS DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

*[Décisions CIBT 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 4]*

I. Historique

Au titre des décisions énumérées ci-dessus, 28 Pays producteurs Membres de l'OIBT ont bénéficié d'une série d'ateliers nationaux de formation des acteurs de la filière forêt-bois à l'utilisation des Critères et Indicateurs OIBT (C & I) pour de la GDF en vue d'assurer la surveillance et l'évaluation de la gestion forestière et d'en rendre compte. Les ateliers les plus récents ont eu lieu à Kinshasa en RDC en juillet 2010 et Paramaribo au Surinam en août 2011. Cette activité permettra la tenue d'ateliers supplémentaires au cours de 2013-2014. Elle permettra également d'une révision des C & I de l'OIBT et une collaboration permanente avec d'autres processus connexes rendant compte des forêts.

II. Description

L'activité (Partie A) permettra la tenue de deux ou trois ateliers nationaux supplémentaires de formation à l'emploi des C & I et principalement destinés aux pays qui n'ont pas déjà bénéficié de cette formation, dont certains pays devenus membres de l'OIBT pour la première fois lors de l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006. Le programme de ces ateliers évoluera pour faire en sorte que leurs participants reçoivent des informations à jour sur tous les aspects pertinents du suivi, de l'évaluation et des rapports (SER) sur les forêts notamment par l'emploi des C & I. L'activité (Partie B) prévoit également une révision des C & I de l'OIBT par un groupe d'experts et le tirage d'un corps révisé de C & I, une fois que ceux-ci auront été approuvés par Conseil. Bien que cela n'entraînera pas de gros changements, ne perdant pas de vue que plusieurs pays ont investi beaucoup de temps et d'efforts pour mettre en œuvre des systèmes SER bâtis sur les C & I de l'OIBT, cette révision prendra en compte les recommandations des ateliers nationaux réalisés depuis le dernier réexamen des C & I en 2004 - 2005, l'expérience acquise dans l'analyse des réponses des pays au modèle de rapports C & I lors de la préparation des rapports AFD Tropical de 2005 et 2011, une étude de l'OIBT sur la mise en œuvre des C & I sur le terrain et les développements en cours en foresterie internationale (changement climatique, par exemple). L'activité (Partie c) facilitera également la participation active de l'OIBT au dialogue mondial sur le SER relatif aux forêts, y compris à l'Équipe de travail spéciale du PCF sur la rationalisation des rapports forestiers, aux discussions sur l'harmonisation des rapports sur les forêts entre le rapport AFD Tropical de l'OIBT et l'Évaluation des ressources forestières menée par la FAO, et à diverses réunions et initiatives pertinentes d'autres processus C & I internationaux.

III. Produits attendus

- a) Au moins 60 intervenants de pays producteurs Membres de l'OIBT familiarisés aux C & I de l'OIBT ;
- b) Un plus grand nombre de pays à même de rendre compte efficacement des forêts et de leur gestion en utilisant le modèle de rapports C & I de l'OIBT ;
- c) Un corps révisé de C & I prenant en compte toutes les expériences utiles, recommandations et autres faits pertinents intervenus depuis 2005, et
- d) Les préoccupations et les priorités de l'OIBT reflétées dans les initiatives internationales sur SER portant sur les forêts.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois ; lancement à la mise à disposition des fonds

VI. Budget Budget US\$ 250 000 (Partie a) : US\$ 100 000 ; Partie b) : US\$ 100 000 ;
Partie c) : US\$ 50 000)

Activité No. 10

**EN COOPÉRATION AVEC LES ORGANISMES COMPÉTENTS, CONTINUER D'ÉTUDIER LES
IMPLICATIONS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES FORÊTS TROPICALES ET LA
CONTRIBUTION DES FORÊTS TROPICALES À L'ATTÉNUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

[AIBT 2006, Article premier (f), (p)]

[Décision 1(XXXVIII) du CIBT]

[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 4]

I. Historique

Le rôle de la gestion durable des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets est de plus en plus reconnu au niveau international. Dans le cadre de la gestion durable des forêts, la mise en œuvre de mesures centrées sur la forêt réclamera des stratégies intégrées à l'échelon national recourant à la concertation multi-acteurs. À l'appui de l'élaboration d'orientations visant l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, le Plan d'action OIBT 2008-2011 mentionne la nécessité d'observer les effets possibles de la gestion des ressources forestières de base sur l'évolution du climat et de veiller à la pertinence et à l'adéquation des orientations développées. Le Plan d'action de l'OIBT met également en lumière la nécessité de favoriser une compréhension des conséquences que produit la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation forestière (REDD) sur la mise en valeur des forêts tropicales. À cet égard, le Conseil, à sa quarante-quatrième session, a adopté le Programme thématique sur la réduction du déboisement et la dégradation des forêts et la valorisation des services environnementaux (REDDES) en prenant en compte, entre autres, les points suivants :

- L'OIBT s'est engagée en faveur de la gestion durable des forêts tropicales (GDF). Les stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets reposant sur les forêts constituent une partie intégrante de la GDF dans les pays membres producteurs de l'OIBT. Celles-ci concernent les forêts de protection (conservation) comme les forêts de production ;
- La majeure partie des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement ont lieu dans des pays forestiers tropicaux membres de l'OIBT. Quinze des 33 pays membres producteurs de l'OIBT ont représenté à eux seuls plus de 70% des quelque 12 millions d'hectares de déboisement annuel dans le monde tropical au cours de la période 2000-2005. Une longue tradition de collaboration avec ces pays confère à l'OIBT un poids considérable sur les principaux facteurs agissant dans la déforestation et la dégradation des forêts). En outre, l'OIBT offre une plateforme de débat véritable pour les importantes questions liées à la dégradation des forêts parmi les principaux pays producteurs et consommateurs de bois tropicaux et des autres produits et services rendus par les forêts tropicales, et
- La démarche de l'OIBT qui repose sur des projets, tant au niveau national que local, confère à l'Organisation une expérience précieuse pour l'évaluation des conditions dans lesquelles la déforestation et la dégradation des forêts peuvent être freinées.

Pour devenir à même d'abaisser de manière sensible leurs taux de déboisement et de dégradation des forêts, les pays devront s'attaquer aux carences des politiques publiques, de la gouvernance et des marchés qui sont directement responsables des changements intervenant dans l'occupation des sols et de l'exploitation non pérennisable des ressources forestières. Ces activités correspondent aux objectifs fondamentaux de l'OIBT.

II. Description

Un soutien de l'OIBT est nécessaire pour aider les membres à formuler et à mettre en œuvre une réponse intégrée du secteur forestier aux changements climatiques, et garantir une participation organisée dans le débat mondial concernant le rôle des forêts tropicales dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, y compris :

- Présence aux réunions de la CCNUCC où sera abordée la question des forêts tropicales.
- Faciliter la participation des pays membres de l'OIBT à des rencontres où le thème des forêts et du changement climatique figureront en bonne place dans l'ordre du jour, afin de s'assurer que les pays producteurs membres de l'OIBT sont bien informés, activement impliqués, et puissent bénéficier de mesures incitatives à la gestion durable des forêts dans le monde tropical.
- Organisation d'une manifestation collatérale aux Conférences des Parties à la CCNUCC sur le rôle de la gestion durable des forêts sous les tropiques en appui à l'atténuation des changements

climatiques et à l'adaptation à leurs effets, et permettant la restauration de forêts tropicales dégradées.

- Participer à des initiatives du PCF relatives aux forêts et au changement climatique pour faire valoir les perspectives offertes par les forêts tropicales en prenant en compte le Cadre stratégique du PCF sur les forêts et le changement climatique ; et.
- Inviter le Secrétariat de la CCNUCC à mettre à jour les informations du Conseil sur l'évolution du débat sur les forêts tropicales dans le cadre de la CCNUCC.

III. Produits attendus

- a) Les pays membres producteurs de l'OIBT rendus informés et appuyés dans leurs initiatives consistant à lier la gestion durable des forêts et les changements climatiques, y compris par l'élaboration de projets et le remaniement de politiques publiques ;
- b) Documentation et données statistiques sur les forêts tropicales et les changements climatiques disponibles et régulièrement mises à jour sur le site Web de l'OIBT et ses autres moyens de communications, y compris *Actualités des forêts tropicales* si la publication de ce bulletin reprend ;
- c) Un rapport informant la quarante-neuvième et la cinquantième sessions du CIBT, avec la participation d'un représentant de la CCNUCC ;
- d) Le rôle de la GDF dans le monde tropical débattu et faisant l'objet d'une diffusion dans les enceintes internationales pertinentes, notamment aux Conférences des Parties à la CCNUCC, par le biais de sessions d'information adaptées à l'événement ; et
- e) Participation active de l'OIBT aux initiatives PCF liées aux forêts et aux changements climatiques, notamment l'initiative sur la mesure et l'évaluation de la dégradation des forêts.

IV. **Pays visés** Pays membres de l'OIBT

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. **Budget** US\$ 125 000

FAVORISER UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA CONTRIBUTION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES

*[AIBT 2006, Article premier (g), (j) (m) (q), (r), (s)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 4]*

I. Historique

La GDF suppose que soit reconnue l'importance de renforcer l'offre continue de biens et services forestiers pour améliorer leur contribution au développement socio-économique. Toutefois, l'un des principaux problèmes de la GDF est la moindre rentabilité qu'elle offre en tant que mode d'occupation des sols par rapport à d'autres modes qui lui sont concurrents. Le soutien à la GDF sur le long terme requiert des ressources financières en disponibilité suffisante ainsi que l'apport d'incitations et le recours à des instruments économiques propres à favoriser et à appuyer la GDF. À cet égard, il est important de promouvoir l'investissement et le paiement de tous les biens et services fournis par les forêts tropicales, tout en capitalisant sur toutes leurs valeurs économiques. En particulier, le paiement des services qu'offrent la forêt et ses écosystèmes, dont la biodiversité, le tourisme et les loisirs, la conservation de l'eau, la protection des sols et l'atténuation du changement climatique, est un moyen novateur de financement de l'aménagement forestier.

Le programme thématique OIBT sur la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et la valorisation des services environnementaux des forêts tropicales (REDD) comprend la promotion de la capacité des pays membres de l'OIBT en développement et leurs partenaires à entretenir et à améliorer les services environnementaux des forêts tropicales dans le but de contribuer à la durabilité sociale et économique et aux bien-être des populations tributaires des forêts par le biais des paiements des services environnementaux dispensés par les forêts (PSE). Bénéficiant du soutien de ce programme, des mécanismes PSE ont été mis au point et certains sont en cours d'exécution avec la participation d'un certain nombre de collectivités locales. Les valeurs des forêts tropicales et de leurs services environnementaux ont bénéficié d'un regain de reconnaissance à travers notamment une initiative mondiale sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation forestière (REDD+), cette initiative ayant facilité le lancement d'une centaine de projets REDD+ dans le monde tropical.

Comment les mécanismes PSE s'élaborent-ils, quels sont les facteurs clés de la réussite de ces mécanismes, et comment pouvons-nous apprendre de cette expérience pour prodiguer des conseils supplémentaires sur les mécanismes de PSE dans le monde tropical ? Étant donné l'importance considérable que prend le développement et la mise en œuvre des mécanismes PSE dans le monde tropical et l'échange des pratiques optimales et enseignements tirés des activités de nombreuses organisations et celles de projets pour généraliser les efforts de promotion de ces mécanismes, tant à l'échelle de l'OIBT qu'à l'échelle mondiale, la nécessité d'organiser un forum international sur ce thème revêt un caractère d'urgence. Dans cette optique, la Conférence internationale sur les services environnementaux des forêts tropicales sera organisée afin de partager les enseignements tirés de l'élaboration de mécanismes PSE ainsi que les mesures recommandées aux niveaux local, national et international pour obtenir le développement et la mise en œuvre effective des mécanismes PSE à l'appui de la gestion durable des forêts dans le monde tropical.

II. Description

En étroite collaboration avec les organisations internationales, régionales et nationales, la Conférence internationale sur les services environnementaux des forêts tropicales sera organisée en 2013 dans un pays choisi en Amérique latine. La conférence réunira des décideurs, des chercheurs et des universitaires, des professionnels de terrain, des représentants de la société civile, du secteur privé et des organisations régionales et internationales engagées dans le développement et la mise en œuvre de mécanismes PSE. À cette fin, la Conférence vise plus particulièrement à

- a) Dresser l'inventaire des actuels mécanismes PSE (régimes impulsés par les pouvoirs publics et régimes d'obédience privée ; aménagement des bassins versants, conservation des forêts et de la biodiversité, services fixation du carbone tels que REDD+ et autres services environnementaux) et ceux qui sont élaborés à l'appui de la GDF ;
- b) Évaluer le potentiel des systèmes de rémunération des services environnementaux articulés sur le marché ;
- c) Identifier les questions politiques, socio-économiques et environnementales relatives au développement effectif des PSE en vue de produire des recommandations en faveur de nouveaux

- mécanismes PSE aux niveaux local, national et international, et
- d) Promouvoir et faciliter la coopération entre les partenaires, notamment dans le cadre de partenariats Sud-Sud et entre les initiatives PSE bilatérales et multilatérales.

III. Produits attendus

La Conférence contribuera à faciliter la diffusion et le partage des résultats et des enseignements dégagés des travaux de projet de l'OIBT concernant le PSE dans les pays membres. Il permettra également la présentation d'expériences d'autres organisations concernées, à savoir la CCNUCC, la CDB, la FAO et l'UICN.

Les résultats attendus de cette conférence seront les suivants :

- a) La publication des actes de la conférence (documents, présentations PowerPoint) sur le site Web de l'OIBT et en CD-Rom ;
- b) Des matériaux et messages devant être présentés à différents forums concernant le paiement des services environnementaux dispensés par les forêts tropicales ;
- c) Des recommandations d'amélioration du développement des mécanismes PES et leur mise en œuvre respective dans le monde tropical ;
- d) Constitution d'un réseau entre le personnel des projets d'aires protégées transfrontalières bénéficiaires d'un soutien de l'OIBT et d'autres experts autres mécanismes de paiement des services écosystémiques ; et
- e) Diffusion des résultats de la Conférence lors de la session suivante du CIBT.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 12 mois en 2013

VI. Budget US\$ 300 000

Activité No. 12

REEXAMINER ET ACTUALISER LES LIGNES DIRECTRICES OIBT POUR LA CREATION ET L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS ARTIFICIELLES EN PRENANT EN COMPTE LES DEVELOPPEMENTS RECENTS DE LA FORESTERIE TROPICALE

*[AIBT 2006, Article premier (j), (m)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 4]*

I. Historique

Les Lignes directrices de l'OIBT pour la création et la gestion durable des forêts artificielles (PS-4) furent publiées en 1993 dans le but de rendre accessibles aux aménagistes forestiers du monde tropical les techniques et pratiques les meilleures et les expériences de gestion dans la planification de leurs travaux. Il est donc important de mettre à jour ces lignes directrices en tenant compte d'une part des développements récents de la foresterie tropicale et des fonctions des arbres dans les régions tropicales, à savoir la production de bois, la production d'énergie, la fourniture de services environnementaux, et d'autre part de la capacité de restauration de cette foresterie et des possibilités que recèlent l'agroforesterie et les arbres hors forêts dans la fourniture de bois et d'autres biens et services.

En ce qui concerne la portée et le contenu, doit être considérée la possibilité d'intégrer les aspects pertinents des travaux de politiques OIBT les suivants :

- Lignes directrices OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois (PS-17) ;
- Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires (PS-13) ; et
- Tous autres travaux de politiques de l'OIBT pertinents, précédemment publiés, révisés ou en cours de révision.

Le but de cette activité est d'engager et de soutenir des consultants qui réexamineront et actualiseront les Directives OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4), et d'identifier et d'impliquer certains pays sélectionnés dans des mises à l'essai sur le terrain de ces lignes directrices révisées.

II. Description

Il est donc proposé de mettre en œuvre cette activité en deux temps :

- a) Réexaminer et actualiser les Lignes directrices OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles (PS-4) par les actions suivantes :
 - Prendre la mesure et faire l'analyse des derniers développements intervenus dans la gestion durable des forêts tropicales naturelles depuis la publication des Directives OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4).
 - Analyser et prendre en compte l'expérience de l'utilisation des lignes directrices et manuels orientés vers la gestion durable des forêts en relation avec les programmes des intervenants du secteur privé et les organisations internationales compétentes que sont notamment les membres du PCF, les ONG concernées et les systèmes de certification.
 - Préparer un projet de délibération reflétant les développements et les expériences et comportant des propositions préliminaires de révision des « Lignes directrices pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4) »).
 - Organiser et tenir une réunion d'experts d'au moins 25 participants dont l'objet sera de recueillir des expériences et de recenser les besoins concernant la gestion durable des forêts tropicales naturelles. Les participants doivent être des experts et des professionnels de terrain intervenant dans des projets qui ont appliqué les directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4), ainsi que d'organisations et institutions ayant une expérience pratique de la gestion durable des forêts tropicales naturelles.
 - Préparer et présenter un rapport à la quarante-neuvième session du Conseil contenant : (a) Un projet de proposition de « Lignes directrices révisées pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles » (PS-4), (b) une proposition de planification d'essais sur le terrain du projet de

lignes directrices révisées pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles, et (c) une proposition pour communiquer et diffuser la version finale des Lignes directrices révisées.

- b) Procéder à des mises à l'essai sur le terrain du projet de Lignes directrices révisées de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4) dans des pays OIBT sélectionnés en se conformant aux recommandations spécifiques devant être faites par la quarante-neuvième session du Conseil et par le biais les actions principales suivantes :
- Sélectionner les pays qui, dans les trois régions tropicales, doivent accueillir les essais sur le terrain du projet de Lignes directrices OIBT révisées pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles (PS-4), et soumettre à la quarante-neuvième session du Conseil cette sélection pour examen, en fonction d'un plan spécifique de mise en œuvre de ces essais sur le terrain.
 - Procéder aux essais de terrain dans les pays OIBT sélectionnés, tant au niveau des unités forestières d'aménagement qu'au niveau provincial ou national, en collaboration avec les institutions forestières compétentes et les entreprises et les communautés au sein des pays sélectionnés, cela afin de bénéficier de leurs compétences et de leur expérience dans ce domaine. Ces partenaires seront encouragés à participer et à aider à la mise à l'essai et à l'application des concepts qui sous-tendent les lignes directrices pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4).
 - Préparer un projet de délibération reflétant les développements et les expériences des essais sur le terrain et comportant des premières propositions de révision des lignes directrices pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4) sur la foi des principaux résultats des essais de terrain.
 - Organiser et conduire une deuxième réunion du groupe d'experts dont les participants seront des experts et des professionnels de terrain qui sont intervenus dans des projets ayant appliqué les Directives de OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4) et des représentants d'organisations et d'institutions ayant une expérience pratique dans la gestion durable des forêts tropicales naturelles.
 - Préparer et présenter un rapport à la cinquantième session du Conseil contenant : (a) Un projet de Lignes directrices OIBT révisées pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4) intégrant les résultats des essais de terrain effectués dans certains pays producteurs, et (b) Une proposition de communication et de diffusion de la version finale des Lignes directrices révisées.

III. Produits attendus

Le principal produit attendu de cette activité est celui de lignes directrices OIBT révisées et mises à jour pour la création et l'aménagement durable de forêts artificielles (PS-4) intégrant les résultats des essais de terrain effectués dans certains pays producteurs et tenant compte des développements récents en foresterie tropicale.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$ 250 000

Activité No. 13(a)

PROMOUVOIR L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES POUR L'AMENAGEMENT DES FORETS TROPICALES SECONDAIRES, LA RESTAURATION DES FORETS TROPICALES DEGRADEES ET LA REHABILITATION DES TERRES FORESTIERES DEGRADEES

(A) ACCOMPAGNEMENT DE LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE STATIONS D'APPRENTISSAGE DE LA RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS EN COLLABORATION AVEC LE PARTENARIAT MONDIAL SUR LA RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS

*[AIBT 2006, Article premier (j), (m)]
[Décisions 1(XXXV), 4(XXXV) du CIBT]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 4]*

I. Historique

Les forêts dégradées constituent une partie importante des zones accessibles dans les tropiques. Selon des estimations, près de deux millions d'hectares de forêts tropicales sont effectivement en état de dégradation¹. Depuis quelques années, l'OIBT participe activement au Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers (GPFLR), mécanisme ayant pour vocation de promouvoir la restauration des forêts et la réhabilitation des forêts dégradées dans le monde tropical. Une série d'ateliers nationaux a été organisée dans les pays membres producteurs de l'OIBT afin de diffuser et promouvoir l'application des Directives de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires. En septembre 2011 une table ronde ministérielle a été réunie par le Gouvernement allemand et l'UICN sur la restauration des paysages forestiers. Cette rencontre a débouché sur le Défi de Bonn, soit un appel mondial à la restauration de 150 millions d'hectares d'ici 2020 en recourant à une démarche de restauration des forêts et des paysages. La conception et la mise en œuvre de projets de restauration réussis dans le monde tropical sont indispensables pour réaliser pareil objectif mondial en généralisant l'application des connaissances et expériences les meilleures en matière de restauration et réhabilitation des forêts tropicales.

II. Description

Le but de cette activité subsidiaire est de fournir un accompagnement à la création d'un réseau de stations d'apprentissage de la restauration des paysages forestières par le Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers (GPFLR), destiné à concentrer les connaissances et les pratiques les meilleures en matière de restauration des paysages forestiers dans certains pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine dans le respect des Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires.

III. Produits attendus

- a) Pratiques les meilleures dans la restauration et la réhabilitation des forêts dégradées dans un certain nombre de pays, y compris les projets OIBT en cours et achevés, évaluées et mises à la disposition du public sur les sites Internet de l'OIBT et du GPFLR ;
- b) Plus grande application des Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires ;
- c) Gestion des connaissances et diffusion des informations sur la restauration des paysages forestiers, les institutions et experts des pays membres producteurs de l'OIBT directement concernés.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 100,000

¹ Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers, World Resources Institute, Université d'Etat du Sud Dakota, Alliance mondiale pour la nature, septembre 2011

PROMOUVOIR L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES POUR L'AMENAGEMENT DES FORETS TROPICALES SECONDAIRES, LA RESTAURATION DES FORETS TROPICALES DEGRADEES ET LA REHABILITATION DES TERRES FORESTIERES DEGRADEES

(B) PROMOUVOIR DES PARTENARIATS ENTRE L'UICN ET D'AUTRES MEMBRES DU PCF POUR FACILITER LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES DE RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS

[AIBT 2006, Article premier (j), (m)]
[Décisions 1(XXXV), 4(XXXV) du CIBT]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 4]

I. Historique

Le Défi de Bonn sur les forêts, le changement climatique et la biodiversité reconnaît l'importance de réaliser l'objectif d'importance planétaire de la CCNUCC portant sur la REDD-plus et l'Objectif 15 du Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique par la restauration, à l'horizon 2020, de 150 millions d'hectares de forêts dégradées. Donnant suite à cet engagement planétaire, de nombreuses initiatives de restauration, des forums et des ateliers de développement des capacités ont lieu aux différents échelons : local, national, régional et international. L'échange des informations est déterminant pour la conception et le peaufinage des stratégies de restauration, en prenant en compte les textes d'orientation dont notamment les Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires.

II. Description

Cette activité subsidiaire permettra la participation de l'OIBT à des initiatives majeures en matière de restauration des paysages forestiers, aux forums et ateliers de formation afin de pouvoir œuvrer avec de nombreux partenaires dans le monde tropical et avec des organisations internationales engagées dans l'exécution d'activités de réhabilitation et de restauration des forêts dégradées du monde tropical et de servir de contribution OIBT à la réalisation du Défi de Bonn en matière de forêts, de changement climatique et de biodiversité. Cela permettra une plus large application des Lignes directrices OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires, devant garantir les avantages de la restauration dans l'atténuation du changement climatique et la conservation de la biodiversité forestière.

III. Produits attendus

- a) Plus grande application des Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires ;
- b) Entretien des partenariats forgés par l'OIBT avec l'UICN et d'autres membres du PCF en vue de réaliser le Défi de Bonn et de renforcement de la collaboration avec diverses initiatives de restauration ; et
- c) Échange de connaissances dans le but d'une mise en œuvre effective des initiatives de restauration des paysages forestiers dans les pays producteurs membres de l'OIBT.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 50 000

Activité No. 14(a)

**APPORTER UNE CONTRIBUTION ADAPTEE AUX EFFORTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX
DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION ET DE LA MAITRISE DES INCENDIES TOUCHANT LES
FORETS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS D'ŒUVRE**

**(A) EXAMEN ET ACTUALISATION DES LIGNES DIRECTRICES OIBT SUR LA GESTION DU FEU DANS
LES FORETS TROPICALES**

[ITTA 2006 Article 1(m)]

[Décision CIBT 6(XXXIII)]

[Projet de plan d'action stratégique 2013-2018, priorité stratégique 4]

I. Historique

Les Directives de l'OIBT sur la gestion des incendies dans les forêts tropicales (PS-6) ont été publiées en 1997 dans le but de promouvoir le développement de la prévention des incendies de forêt et des stratégies de lutte contre les incendies chez les aménagistes et exploitants forestiers, les responsables de la planification et les communautés locales dans les pays tropicaux. Considérant le progrès des connaissances scientifiques sur l'état des forêts et la protection des forêts en milieu tropical au cours des 15 dernières années et ceux qui ont été réalisés dans la recherche et le développement relatifs à la maîtrise des incendies au niveau mondial, il est important de mettre à jour ces lignes directrices en tenant compte de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets, et de la nécessité d'aider à réduire la pauvreté.

Le but de cette activité est d'engager et de soutenir des consultants pour examiner et mettre à jour les lignes directrices de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) et de sélectionner et d'impliquer des pays dans des essais de terrain des directives révisées en projet.

II. Description

Il est donc proposé de mettre en œuvre cette activité en deux temps :

- a) Examiner et mettre à jour les Directives de l'OIBT pour la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) par les actions suivantes :
- Évaluer et analyser les derniers développements en ce qui concerne la maîtrise, la lutte contre les incendies et leur prévention dans les forêts tropicales depuis la publication en 1997 des Directives de l'OIBT pour la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6).
 - Analyser et prendre en considération les développements actuels liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, et aider à réduire la pauvreté.
 - Préparer un document de discussion reflétant les développements et les expériences et notamment des propositions préliminaires de révision des lignes directrices.
 - Organiser et conduire une réunion d'experts afin de recueillir les expériences et de dresser un bilan des besoins en matière de gestion du feu, de maîtrise et de lutte contre les incendies et de leur prévention dans les forêts tropicales. Les participants seront des experts et des professionnels actifs dans des projets qui ont appliqué les directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6), ainsi que des représentants d'organisations et d'institutions ayant une expérience pratique de gestion du feu en milieu forestier tropical.
 - Préparer et présenter un rapport à la quarante-neuvième session du Conseil contenant : (a) Un projet de proposition de lignes directrices OIBT révisées sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6).
 - (b) Une proposition de planification d'essais sur le terrain de la version révisée des Lignes directrices sur la gestion du feu dans les forêts tropicales, et (c) Une proposition de communication et de diffusion de la version finale des Lignes directrices révisées.
- b) Effectuer des essais de terrain du projet de Lignes directrices OIBT révisées sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) dans des pays OIBT producteurs sélectionnés, en se conformant aux recommandations spécifiques devant être produites par la quarante-huitième session du Conseil, et en effectuant les actions suivantes :

- Préparer un projet de délibération reflétant les développements et les expériences des essais sur le terrain et comportant des propositions préliminaires de révision des Directives OIBT pour la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) sur la base des principaux résultats des essais de terrain.
- Organiser et conduire la réunion d'un groupe d'experts et de professionnels actifs dans des projets qui ont appliqué les directives de l'OIBT pour la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6), ainsi que des représentants d'organisations et d'institutions ayant une expérience pratique de gestion du feu en milieu forestier tropical.
- Préparer et présenter un rapport à la cinquantième session du Conseil contenant (a) un projet de proposition de lignes directrices OIBT révisées sur la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) intégrant les conclusions des essais de terrain effectués dans les pays producteurs sélectionnés ; et (b) une proposition de communication et de diffusion de la version finale des lignes directrices révisées.

III. Produits attendus

Le principal produit attendu est constitué des Lignes directrices OIBT révisées et actualisées de la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) intégrant les conclusions des essais de terrain effectués dans les pays producteurs sélectionnés et prenant en compte les développements récents relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets et la lutte contre la pauvreté.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$ 150 000

Activité No. 14(b)

**APPORTER UNE CONTRIBUTION ADAPTEE AUX EFFORTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX
DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION ET DE LA MAITRISE DES INCENDIES TOUCHANT LES
FORETS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS D'ŒUVRE**

**(B) PROVISIONNER LES CONTRIBUTIONS DE L'OIBT AU GROUPE CONSULTATIF MONDIAL SUR
LES INCENDIES DE FORET RELEVANT DE STRATEGIE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES
POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES (SIPC) AINSI QU'AU RESEAU MONDIAL SUR LES
INCENDIES DE FORET (« GWFN NETWORK ») ET AU CENTRE MONDIAL DE SURVEILLANCE DES
INCENDIES (CMSI) QUI S'Y RATTACHENT, ET DISPENSER UN APPUI AUX RESEAUX REGIONAUX
SUR LES INCENDIES DE FORET AINSI QU'A D'AUTRES EFFORTS DE COOPERATION
INTERINSTITUTIONNELLE PREPARATOIRES A LA 6E CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES
INCENDIES DE FORET**

[ITTA 2006 Article 1 (m)]

[Décision CIBT 6(XXXIII)]

[Projet de plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 4]

I. Historique

Compte tenu de l'engagement de l'OIBT en tant que membre principal du Groupe consultatif mondial de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONUSIPC), et du Réseau mondial sur les feux de forêt qui en dépend (Réseau GWFN) et du Centre Mondial de surveillance des incendies (CMSI), les organisations et les agences coopérantes ont demandé à l'OIBT jouer un rôle davantage proactif dans l'organisation des réunions des réseaux régionaux précités axés sur les feux de forêts en milieu tropical ainsi que dans la préparation de la 6ème Conférence internationale sur les incendies de forêt en Corée du Sud en mai 2015.

II. Description

Fournir un appui aux Réseaux régionaux d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sur les incendies de forêt et d'autres efforts de coopération interinstitutionnelle engagés par le Groupe consultatif mondial sur les incendies de forêts de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONUSIPC) et son Réseau mondial sur les feux de forêt (GWFN) et le Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI), dans leurs réunions préparatoires à la 6e Conférence internationale sur les incendies de forêt qui se tiendra en 2015 en Corée du Sud ; cet appui devant consister à organiser des ateliers régionaux dans chacune des régions de production de l'OIBT (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine) et à faire participer l'OIBT et ses pays membres à d'autres réunions sur les feux de forêts organisées par le biais de la coopération interinstitutionnelle.

III. Produits attendus

L'OIBT se joindra à l'actuel effort de collaboration de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONUSIPC) et son Réseau mondial sur les feux de forêt (GWFN) et le Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI), afin de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre réussie des politiques, stratégies et d'autres initiatives sur les feux de forêt dans les régions tropicales à travers les travaux préparatoires à l'organisation de la 6e Conférence internationale sur les incendies de forêt qui se tiendra en Corée du Sud en 2015, dont la tenue d'ateliers régionaux dans chacune des régions OIBT de production de bois tropicaux. Dans ce but, l'accent est mis sur l'apport et la diffusion d'un appui politique et d'informations techniques pertinentes, recommandations et outils pratiques aux organismes gouvernementaux, aménagistes forestiers, communautés locales et organismes de soutien.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 150 000

**POURSUIVRE LA PUBLICATION DU BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'OIBT ACTUALITÉS DES FORÊTS
TROPICALES (AFT)**

[AIBT 2006, Articles 27, 28]

[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 5]

I. Historique

L'AFT est produit depuis 1990, financé par le Compte spécial pour les projets et plus récemment par l'intermédiaire des fonds libres d'affectation du Partenariat de Bali au titre des programmes de travail biannuels de l'OIBT.

II. Description

L'activité permettra la production et la distribution de 4 numéros d'AFT dans les trois langues de travail de l'OIBT, en 2013 et en 2014. Chaque numéro de l'AFT sera distribué à une liste de diffusion comptant 15 000 personnes au total et sera également mis en ligne sur le site Web de l'OIBT. Le nombre de numéros publiés chaque année sera subordonné à la mise à disposition d'un financement.

III. Produits attendus

Jusqu'à huit numéros d'AFT dans les trois langues de travail de l'OIBT dans la version imprimée et en version électronique.

IV. Pays visés	Mondial
V. Durée et échéance	24 mois ; lancement à la mise à disposition des fonds
VI. Budget	US\$ 607 378

Activité No. 16

COLLABORER AVEC LE GROUPE CONSULTATIF SUR LE COMMERCE (T-A-G) À L'ORGANISATION ET À LA TENUE DE LA DISCUSSION ANNUELLE OIBT SUR LE MARCHÉ BOIS PORTANT SUR LE COMMERCE MONDIAL DES BOIS TROPICAUX DURANT LES SESSIONS DU CIBT QUI DOIVENT SE TENIR EN 2013 ET 2014

*[AIBT 2006, Article premier (e), (h)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 5]*

I. Historique

La Discussion annuelle OIBT sur le marché est un forum annuel au service du dialogue international sur un thème choisi du commerce international des bois tropicaux. L'événement est important pour les délégués des pays membres de l'OIBT et les représentants de la profession car il leur permet de débattre et de délibérer de dossiers de politiques commerciales, parfois complexes, auxquels se trouvent confrontés les producteurs et négociants de bois tropicaux et produits dérivés. Cette activité stratégique renforce l'événement en permettant à des acteurs clé de ces dossiers de produire des allocutions liminaires à ces séances.

II. Description

Le thème de cette discussion annuelle OIBT est arrêté par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en concertation avec le Directeur exécutif au cours de la session du CIBT qui précède la rencontre. Celle-ci est coordonnée par le secrétariat et le Groupe consultatif sur le commerce (TAG), en consultation avec les autres spécialistes concernés, et donne lieu à une séance conjointe des comités techniques. Les conférenciers principaux seront sélectionnés et invités par le Directeur exécutif en concertation avec le coordonnateur du TAG ; et l'OIBT leur octroiera une aide financière couvrant leurs frais de déplacement et incluant une allocation journalière.

III. Produits attendus

- a) Renforcement de la qualité des allocutions liminaires présentées à l'OIBT lors de la discussion annuelle sur le marché ;
- b) Questions intéressant le commerce international des bois tropicaux identifiées, ventilées et débattues avec recommandations appropriées à l'intention des pays membres de l'OIBT, des branches commerciale et industrielle de la profession et d'autres intéressés, et
- c) Meilleures qualité et pertinence de la discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

- IV. Pays visés** Pays membres de l'OIBT
- V. Durée et échéance** 24 mois
- VI. Budget** US\$ 70 000

POURSUIVRE LA PUBLICATION DU BULLETIN BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LE MARCHÉ (MIS)

*[AIBT 2006, Articles 27, 28]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 5]*

I. Historique

Le Service d'information sur le marché (MIS) fait partie du travail du secrétariat depuis 1996. Le produit principal de cette activité [originellement PD 16/93 Rev.3 (M)] est le bihebdomadaire *Tropical Timber Market Report* (TTMR). Ce rapport contient des données sur les prix couvrant environ 500 produits de bois tropicaux, ainsi que l'actualité des marchés concernés des quatre coins du globe. Le TTMR est diffusée en ligne, par courrier électronique et sur papier à plus de 12 000 abonnés.

II. Description

Le service d'information sur le marché sert à mieux faire connaître et à diffuser des informations sur l'état du marché des bois tropicaux. Il est placé sous la responsabilité d'un coordonnateur à plein temps chargé de publier le TTMR et d'assurer la liaison avec onze correspondants qui observe le marché dans les pays producteurs et consommateurs ; ceux-ci produisent des mises à jour sur l'état du marché et diffusent l'actualité des prix des produits ligneux tropicaux. Le Coordonnateur du service est également en rapport avec d'autres experts du métier et s'emploie, avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG), à l'organisation de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

III. Produits attendus

- a) Publication bi-hebdomadaire du Rapport sur le marché des bois tropicaux ;
- b) Renforcement de la base d'information sur la conjoncture du marché pour les produits de bois tropicaux ;
- c) Experts et associations de la profession engagés dans l'ensemble du monde ;
- d) Le Conseil et les autres membres du public informés des marchés des produits ligneux tropicaux.

IV. Pays visés	Mondial
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$ 480 000

RENFORCEMENT DES TRAVAUX STATISTIQUES ET BASES DE DONNÉES STATISTIQUES

[AIBT 2006, Article 27]

[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 5]

I. Historique

Le questionnaire commun sur le secteur forestier, première source de données statistiques sur le secteur forestier dont dispose l'OIBT, est une activité menée en collaboration par l'OIBT, la FAO, l'ONU-CEE et Eurostat. Ces organisations se réunissent chaque année pour examiner les ensembles de données de l'année précédente et déterminer les améliorations nécessaires, planifier les modalités du questionnaire de l'année suivante et produire des préconisations sur les modifications à apporter aux classifications douanières internationales s'agissant des codes relatifs au bois. La participation de l'OIBT garantit que les produits ligneux tropicaux reçoivent la place qui leur revient dans les mécanismes de publication des statistiques internationales.

Les données statistiques provenant du Questionnaire sur le secteur forestier sont toutefois insuffisantes pour permettre une analyse complète de la conjoncture du marché des bois tropicaux. Des données supplémentaires et d'autres informations sont nécessaires pour compléter l'analyse et permettre une vérification croisée avec les jeux de données produits par l'OIBT. Une des sources majeures d'inexactitudes dans les rapports présentant les données internationales de la production et du commerce des bois tropicaux se trouve être l'emploi de facteurs de conversion erronés, s'agissant en particulier des facteurs de conversions des poids en volumes.

II. Description

Cette activité politique stratégique vise à :

- a) Maintenir la participation du personnel de l'OIBT aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques du secteur forestier et le travail relatif au Questionnaire commun sur le secteur forestier ;
- b) Maintenir les abonnements et entretenir d'accès aux bases de données du commerce international des produits forestiers et aux informations supplémentaires sur les marchés et le commerce ; et
- c) Passer en revue et consolider les facteurs de conversion appliqués aux produits ligneux tropicaux afin de pouvoir déterminer les statistiques de la production et du commerce des bois.

III. Produits attendus

- a) Amélioration et renforcement du travail sur le questionnaire commun au secteur forestier et l'exactitude des données statistiques internationales sur la production et le commerce des bois tropicaux ; et
- b) Recommandations sur les facteurs de conversion appropriés formulées et transmises aux pays membres de l'OIBT dans le cadre des activités relevant du questionnaire commun.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 40 000

PROCEDER A L'EVALUATION ET EXAMEN DU LA SITUATION MONDIALE DU BOIS

[AIBT 2006, Article 28]

[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 5]

I. Historique

La Revue et évaluation biennale OIBT de la situation mondiale du bois rassemble les statistiques internationales les plus actuelles et les plus fiables sur la production mondiale et le commerce du bois à l'échelle planétaire, en mettant l'accent sur le monde tropical. Elle dispense également des informations sur l'évolution des superficies forestières, la gestion des forêts et les économies des pays membres de l'OIBT. La revue est issue d'un examen des informations transmises par les pays membres de l'OIBT par le biais du Questionnaire commun sur le secteur forestier, et augmentées d'éléments provenant d'autres sources d'information autant que de besoin.

Dans le cadre de l'AIBT de 1994, des éléments bruts étaient produits par le Secrétariat pour aider le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) à procéder à l'examen annuel de la situation mondiale du bois. Conformément à l'article 28 de l'AIBT de 2006, la revue et l'évaluation de la situation mondiale du bois seront effectués suivant un rythme biennal à compter de la période 2013-2014, le CIBT devant se pencher sur cette revue à sa cinquantième session en 2014.

Le CIBT procédera à la revue et évaluation biennale à partir de matériaux bruts de l'examen et évaluation de la situation internationale du bois. Ces matériaux bruts préparés par le Secrétariat comporteront des statistiques et données disponibles sur la production, les importations et les exportations de produits ligneux, en s'intéressant de manière privilégiée aux produits ligneux d'origine tropicale, et une analyse des développements économiques et commerciaux. Les éléments destinés à composer la Revue se composeront principalement d'informations extraites de réponses remises par les pays par le Questionnaire commun du secteur forestier élaboré au terme d'une collaboration entre l'OIBT, l'ONU-CEE, la FAO et EUROSTAT, ainsi que d'information émanant d'autres sources.

II. Description

Cette activité comprend la publication de la Revue annuelle et évaluation de la situation mondiale du bois pour 2012 en 2013 prenant en compte les éléments de l'examen et évaluation de la situation mondiale du bois auxquels se sera livré le CIBT à sa quarante-huitième session en 2012. Les éléments bruts de l'examen et évaluation biennale de la situation mondiale du bois pour 2013-2014 seront pris en compte par le CIBT à sa cinquantième session en 2014, et la publication de la Revue annuelle et évaluation de la situation mondiale du bois pour 2013-2014 interviendra en 2015.

III. Produits attendus

- a) Revue annuelle et évaluation pour l'année 2012 publiée en 2013;
- b) Éléments bruts de l'examen et évaluation pour la période biennale 2013-2014 devant être examinés à la cinquantième session du CIBT en 2014 ;
- c) Revue et évaluation biennales de 2013-2014 publiées en 2015.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 90 000

DIFFUSER ET ÉCHANGER DES INFORMATIONS SUR LES PRODUITS, RÉSULTATS, RETOMBÉES ET ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS DES TRAVAUX DE PROJETS DE L'OIBT ET SUR SA CONTRIBUTION À LA GDF ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

*[AIBT 2006, Article premier (c), (r)]
[Projet de plan d'action stratégique 2013-2018, priorité stratégique 5]*

I. Historique

L'objectif de cette activité est d'organiser des ateliers régionaux en vue de diffuser et d'échanger les résultats, produits, retombées et enseignements dégagés des travaux de projets de l'OIBT et de leur contribution à la gestion durable des forêts et au développement durable dans les pays membres de l'OIBT. Ces ateliers permettront d'échanger des expériences sur la mise en œuvre de la gestion durable des forêts par le biais de projets et activités soutenus par l'OIBT, tels que l'application des C & I au niveau national et à celui des UFA.

II. Description

La mise au point d'un système de gestion des connaissances et la tenue d'ateliers régionaux fourniront une bonne occasion d'échanges d'expériences sur différents aspects de la mise en œuvre la GDF dans les pays membres de l'OIBT. Le système de gestion des connaissances sera mis en œuvre par l'intermédiaire du site Web de l'OIBT et d'autres moyens électroniques afin de faciliter la synthèse et la diffusion des aspects utiles des contributions de l'OIBT en matière de développement durable et de gestion durable des forêts. Cette tâche sera facilitée par le recrutement d'un assistant de recherche ayant des compétences en gestion de bases de données.

Les ateliers régionaux seront mis en œuvre suivant les modalités ci-après :

- a) Nombre d'ateliers de 3 jours : trois ateliers, un dans chacune des régions OIBT de production de bois tropicaux (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine) ;
- b) Lieu : dans un pays sélectionné dans chaque région. La sélection prendra en compte : l'étendue des ressources forestières, le nombre de projets OIBT axés sur la gestion durable des forêts et la contribution proposée par le pays à l'organisation de l'atelier ainsi que les moyens et installations de communication, et
- c) Nombre de participants : 20-40, y compris les points focaux de l'OIBT et les agences d'exécution des projets OIBT axés sur la gestion durable des forêts. Ces projets seront sélectionnés en prenant en compte les domaines prioritaires suivants :
 - Élaboration des politiques ;
 - Exploitation à faible impact ;
 - Inventaires d'aménagement forestier ;
 - Participation des populations à la gestion forestière ;
 - Aires pilotes ou de démonstration ;
 - Réhabilitation des forêts ;
 - Création de plantations ;
 - Sylviculture des forêts naturelles ;
 - Services environnementaux ;
 - Forêts et les changements climatiques ;
 - Forêts spécifiques (mangroves, bambou, rotin, etc.).

Un consultant international sera sélectionné pour assurer la coordination globale et la facilitation des ateliers. Trois consultants régionaux, un de chaque région productrice de bois tropicaux, seront choisis en vue de fournir une assistance au coordonnateur international et faciliter l'organisation des ateliers régionaux.

III. Produits attendus

- a) Système de gestion des connaissances lié au site Web de l'OIBT en vue de faciliter la synthèse et la dissémination des contributions OIBT à la GDF et au développement durable ;
- b) Mise en œuvre de projets et activités OIBT améliorées visant la GDF dans les pays membres grâce à l'échange d'expériences entre les participants aux ateliers régionaux ; et
- c) Actes des ateliers régionaux préparés et diffusés par le secrétariat de l'OIBT.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$ 300 000

ÉLABORATION D'UNE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DE PRODUIT (DEP) POUR TROIS PRODUITS LIGNEUX TROPICAUX

*[Article premier (a), (f), (s) de l'AIBT de 2006]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 5]*

I. Historique

L'OIBT a précédemment effectué un examen exhaustif des informations sur l'analyse du cycle de vie (ACV) des produits ligneux tropicaux [PPD 48/02 (M)] dont il a été rendu compte en 2004. Depuis l'étude effectuée en 2004 par l'OIBT, l'Organisation n'a que très peu travaillé à partir des conclusions du rapport, s'agissant notamment d'un « effort coordonné pour stimuler le travail ACV directement utile aux forêts tropicales et à leurs produits ».

Les Déclarations environnementales de produits connaissent un dynamisme sur les marchés comme outil permettant de définir des matériaux socialement et écologiquement recommandables. Les notations ACV sont des facteurs importants dans l'établissement des EPD (l'EPD est définie dans la norme ISO 14025 comme données environnementales quantifiées selon la norme ISO 14040).

Les produits ligneux tropicaux subissent un handicap face à la concurrence lorsqu'ils sont dépourvus de toute information ACV complète. La définition des notations ACV pour les produits ligneux tropicaux aidera les pays producteurs de l'OIBT à atteindre leurs objectifs environnementaux, sociaux et économiques en accord avec l'objectif de l'OIBT consistant à renforcer le commerce international de bois tropicaux provenant de récoltes licites opérées dans des forêts en gestion durable.

II. Description

La proposition suivante a trait à un processus d'élaboration de EPD par la constitution d'une base de données d'inventaire du cycle de vie et de rapports ACV comparés pour trois produits en accord avec des normes ISO, y compris le bilan carbone de trois produits selon la spécification PAS2030. Les trois produits proposés à l'évaluation sont les suivants : contreplaqué de meranti (Asie du Sud-Est), platelages en ipé (Brésil) et débités de khaya (Ghana), ce qui représente un éventail de produits et de spécifications de trois régions géographiques.

Les résultats combleront des lacunes importantes dans les données sur les produits ligneux tropicaux dans l'inventaire du cycle de vie, ce qui doit contribuer à une meilleure acceptation et une prescription accrue des produits ligneux tropicaux comme matériau de construction écologique.

III. Produits attendus

- a) Constitution d'une base de données d'inventaire du cycle de vie.
- b) Rapports ACV pour trois produits selon la norme ISO.
- c) Bilan carbone des trois produits selon la méthode PAS2050.
- d) EPD pour chaque produit.

IV. Pays visés	Mondial
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$ 180 000

Activité No. 23

**EXAMEN DU MARCHÉ DES BOIS DANS DEUX IMPORTANTS
PAYS IMPORTATEURS DE BOIS TROPICAUX**

[AIBT 2006, Article premier (e), (h)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 5]

I. Historique

Depuis sa création, l'OIBT a commandé un certain nombre d'études sur les principaux marchés des bois tropicaux dans toutes les régions de consommation en Europe, en Amérique du Nord et Asie orientale. En général, ces études ont nécessité la collecte, la compilation, l'actualisation et l'analyse des données statistiques pertinentes relatives à ces marchés, en faisant ressortir les tendances pour les feuillus et résineux tropicaux et non tropicaux ; elles ont également fait un place importante aux bois ronds industriels, sciages, placages, contreplaqués et produits ligneux de transformation secondaire. Plus important encore, ces études ont comporté des analyses approfondies de la consommation de bois tropical par rapport à celle d'autres bois et produits concurrents, en s'intéressant notamment aux aspects que revêtent les utilisations finales et leur répartition pour chaque produit ligneux tropical.

Au fil des ans, les marchés des produits ligneux tropicaux ont connu d'importants changements de structure, ayant affecté leurs tendances et leur flux. Par exemple, les importations de produits de bois tropicaux ne cessent de reculer au Japon, tandis que la Chine a émergé comme le plus grand importateur, transformateur et exportateur de produits ligneux tropicaux. De nouvelles normes et exigences portant sur les produits, techniques, la légalité, la durabilité et autres normes environnementales pèsent par leurs multiples effets sur les grands marchés et les marchés émergents du bois. Plus récemment, le commerce international des bois tropicaux a été gravement touché par la crise économique et financière mondiale. Il est donc impératif que l'OIBT poursuive sa réévaluation régulière de ces marchés, en repérant les évolutions qui pourraient avoir des incidences et des implications sur la commercialisation internationales des produits ligneux tropicaux, et qu'elle identifie les problèmes et les créneaux que présente le marché pour les exportateurs de produits ligneux tropicaux. Ces études auront donc pour but de contribuer à la réalisation des objectifs de l'OIBT en matière de promotion et de diversification du commerce international des bois tropicaux et d'amélioration de la transparence des marchés pour les produits de bois tropicaux et non tropicaux.

II. Description

Un ou plusieurs consultants internationaux seront engagés pour se rendre sur les deux marchés sélectionnés afin d'obtenir des informations secondaires sur la production, le commerce et la consommation de bois auprès d'organismes liés au secteur forestier. Le(s) consultant(s) doivent également coordonner la collecte de données primaires dans les centres de consommation urbains principaux en recrutant pour ce faire, le cas échéant, des consultants nationaux. Seront également examinés dans ces études les résultats des travaux pertinents menés par l'OIBT et d'autres organisations. En se fondant sur les travaux susdits, le(s) consultant(s) international(aux) prépareront un rapport cohérent sur chacun des marchés examinés, en y intégrant des propositions et préconisations d'actions pour examen par le CEM, les pays membres de l'OIBT, les branches commerciale et industrielle de la filière et d'autres parties prenantes.

III. Produits attendus

- a) Des données pertinentes relatives à deux pays importateurs passées en revue ;
- b) La consommation de bois tropicaux analysée dans deux pays importateurs sélectionnés ;
- c) Des mesures concrètes et des préconisations appropriées pour chacune des études ;
- d) Un compte rendu succinct et sans faille de chacun des examens préparé et présenté au CEM ; et
- e) Un article rendant compte de chacune des études, destiné à Actualités des forêts tropicales rédigé et publié, et au moins 20 photographies ayant trait à chacune des études réunies dans un CD-Rom présenté au secrétariat de l'OIBT.

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| IV. Pays visés | Mondial |
| V. Durée et échéance | 24 mois |
| VI. Budget | US\$ 200 000 |

PROMOTION DU COMMERCE DES BOIS TROPICAUX ET PRODUITS DÉRIVÉS PROVENANT DE SOURCES DE PRODUCTION EN GESTION DURABLE ET OÙ LES RÉCOLTES SONT PRATIQUÉES DANS LA LÉGALITÉ

*[AIBT 2006, Article premier (d), (k), (n), (o)]
[Projet de plan d'action stratégique 2013-2018, priorité stratégique 5]*

I. Historique

Au titre du Programme de travail biennal 2008- 2009 de l'OIBT, l'activité d'orientation stratégique 13(b), intitulée «Promotion du commerce des bois tropicaux et produits dérivés provenant de sources de production en gestion durable et où les récoltes sont pratiquées dans la légalité en aidant les organisations non gouvernementales à créer et à mettre en œuvre un système d'information webmatique conçu et fonctionnant dans le but de produire des données et information de qualité qui aideront les consommateurs à identifier et à acheter dans la légalité des bois de production pérenne » a été approuvée et financée dans le cadre du Programme OIBT sur le respect des législations forestières et le commerce (« Programme TFLET »), qui fut le précurseur du programme thématique TFLET de l'OIBT.

À la suite de contacts pris avec des organisations non gouvernementales, le Tropical Forest Trust (TFT) a été retenu pour recevoir un soutien financier de l'OIBT à concurrence de 265 000,00 dollars US, devant lui permettre d'assurer la conception, le développement et la mise en œuvre d'un système webmatique d'information intitulé «Système d'information webmatique à l'appui du développement d'un commerce durable des bois tropicaux » dans un délai d'un an à compter de juin 2009 et qui comportera quatre phases, à savoir la consultation, la conception, et la mise à l'essai.

Après que l'activité politique stratégique 13 (b) sera pleinement exécutée , il deviendra nécessaire de prévoir la continuation du système Web d'information au-delà de Juin 2010 et pendant toute la durée du programme de travail biennal 2010-2011 de l'OIBT au titre de l'activité stratégique 17 (b), cela afin d'entretenir, d'améliorer et d'affiner le système. À défaut d'une telle disposition, il ne sera pas possible de poursuivre l'activité au-delà de ses phases initiales. Le secrétariat de l'OIBT explorera toutes les options possibles parmi les plus économiques qui permettront au système d'information webmatique de continuer de fonctionner au-delà de 2013.

II. Description

Suite à l'exécution complète et réussie de l'activité d'orientation stratégique 13 (b) le secrétariat de l'OIBT invitera le TFT à soumettre une proposition complète de poursuite de la réalisation du système webmatique d'information sous l'activité politique stratégique 17 (b) du Programme de travail biennal 2012-2013 de l'OIBT à partir de janvier 2012 et jusqu'à décembre 2013 en vue de consolider, améliorer et affiner le système et son opérationnalisation.

III. Produits attendus

- a) Un système webmatique d'informations sur le bois de production légale et pérenne consolidé, amélioré, affiné et mis à jour jusqu'à décembre 2013 ;
- b) Des consommateurs mieux informés grâce à des informations mises à jour et diffusées sur les bois de production légale et pérenne ; et
- c) Augmentation du volume des achats et intensification du commerce du bois de production légale et pérenne.

IV. Pays visés	Mondial
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$ 300 000

ANALYSE DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE QUE PRODUIT L'ENCADREMENT DES MARCHÉS PUBLICS DES BOIS TROPICAUX

*[Article premier (k), (o) de l'AIBT de 2006]
[Projet de plan d'action stratégique 2013-2018, priorité stratégique 5]*

I. Introduction

Des conditions portant sur la légalité des produits faisant l'objet de marchés publics ou privés ont été instaurées dans de nombreux pays. Ces conditions encadrant ces marchés visent principalement à satisfaire certaines exigences du public portant sur le caractère légal et écologique des produits. De nombreux acheteurs exigent en effet que les produits proviennent de sources pérennisées ou au moins légales et que cela puisse être vérifié afin de maintenir la crédibilité du marché.

Ces conditions et encadrement comportent de lourdes implications pour les fournisseurs de bois tropicaux. Cette évolution étant rapide, il devient urgent que les exportateurs de produits ligneux tropicaux en suivent de près les développements, qu'ils dressent un bilan de leur capacité à répondre à ces exigences si elles viennent à être adoptées largement, et qu'ils explorent les implications et créneaux commerciaux susceptibles d'en découler.

II. Termes de référence

Cette proposition vise à analyser l'impact économique des politiques d'encadrement des marchés publics portant sur les bois tropicaux, de faire un bilan des exigences de légalité et des politiques d'encadrement des marchés publics du bois et d'en estimer les implications et les créneaux de marché pour les producteurs et les consommateurs de l'OIBT. En corollaire à cet objectif, cette proposition de petit projet couvrira, entre autres, les principaux produits suivants :

- Mise à jour de l'étude de l'OIBT *The Pros and Cons of Procurement* (« Avantages et inconvénients des marchés publics »), publié comme numéro 34 de la série technique en avril 2010 ;
- Une analyse exhaustive de l'impact des politiques d'encadrement des marchés publics sur les marchés et la profession, en tenant compte de leurs effets sur la demande, l'offre, les coûts, les prix ainsi que de leurs implications financières sur les pays exportateurs ;
- Un examen des défis auxquels sont confrontés les pays membres producteurs et consommateurs dans leur mise en conformité à ces exigences ;
- La préconisation d'interventions complémentaires de l'OIBT en matière de promotion du commerce des bois tropicaux dans le cadre des marchés publics.

III. Démarche

Un consultant d'un pays membre producteur et un consultant d'un pays membres consommateur de l'OIBT prêteront leur assistance au Directeur exécutif dans la conduite de cette étude prévue par cette proposition.

L'étude sera menée en consultation avec le Secrétariat de l'OIBT, les pays Membres de l'OIBT, le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et le Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et d'autres intéressés.

IV. Calendrier

L'étude doit être effectuée en 12 mois et remise au Secrétariat de l'OIBT le 31 août 2013 au plus tard.

L'étude sera présentée par les consultants à la quarante-septième session du Comité.

RECUEILLIR LES CONSEILS DU GROUPE CONSULTATIF SUR LE COMMERCE (TAG) ET DU GROUPE CONSULTATIF DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (GCSC) ET FACILITER LEUR PARTICIPATION

*[Décisions CIBT 9(XXVIII) et 2(XXXII)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 6]*

I. Historique

Depuis la création officielle du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) en 1999 et 2002 respectivement, l'OIBT a considérablement bénéficié de ces groupes consultatifs qui lui ont dispensé leurs avis et mis à contribution leur expertise et leurs divers apports dans le cadre de leur participation aux sessions du CIBT et de ses comités ainsi que dans la mise en œuvre de projets, avant-projets et activités de l'OIBT. Les contributions de ces groupes consultatifs, en particulier dans les sessions du CIBT, peuvent encore être améliorées si la participation adéquate des représentants de ces groupes est facilitée et assistée.

II. Description

Cette activité vise à encourager la participation active et significative de membres sélectionnés du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT en leur apportant un soutien financier couvrant leurs frais de voyage et leurs indemnités journalières de subsistance et devant ainsi leur permettre d'assister aux sessions du CIBT. La sélection des membres du TAG et du GCSC devant être bénéficiaire d'un soutien financier de l'OIBT doit être effectuée par le Directeur exécutif sur la foi des recommandations faites par les coordinateurs du TAG et du GCSC, en tenant compte du nécessaire équilibre entre producteurs et consommateurs, et de la nécessité d'assurer une participation équilibrée et l'efficacité de ces organes consultatifs.

III. Produits attendus

- a) Participation adéquate et plus effective des membres du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT ;
- b) Amélioration de la qualité des décisions et délibérations du CIBT ; et
- c) Efficience et efficacité globales du CIBT et de l'OIBT renforcées.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 80 000

Activité No. 27

**CONTINUER DE FAIRE LE NECESSAIRE POUR ASSURER LA COOPERATION ET LA
CONCERTATION ENTRE L'OIBT ET LE PARTENARIAT DE COLLABORATION SUR LES FORETS (PCF)
ET PRETER SON APPUI AU FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORETS (FNUF) AINSI QU'A
D'AUTRES ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES ET REGIONALES
PERTINENTES**

[AIBT 2006, Article 15]

[Décision 7(XXX) du CIBT]

[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 6]

I. Historique

En tant que membre fondateur du PCF, l'OIBT a établi, maintenu et renforcé sa coopération avec le Forum depuis sa création en 2000. Suite à la neuvième session du FNUF qui s'est tenue du 24 janvier au 4 février 2011, l'OIBT et les autres membres du PCF ont été appelés à collaborer et à apporter des contributions s'inscrivant dans le sillage des résultats de la session, à savoir des travaux intersessions et préparatoires devant aboutir à la convocation de la dixième session du FNUF à Istanbul, en Turquie en avril 2013.

Les actions complémentaires, notamment celles découlant de la Résolution de portée générale sur les forêts pour les populations, les moyens d'existence et l'éradication de la pauvreté, comprennent notamment le Plan de travail du Groupe consultatif du PCF sur les financements, dont l'OIBT est membre, destiné à assurer la coordination et la supervision de tous les préparatifs des travaux du FNUF sur le financement de la forêt qui seront examinés à sa dixième session. Ce plan de travail comprend des rapports sur le financement des forêts, la mise à jour de l'étude sur le financement forestier effectuée en 2008, la planification et l'organisation de l'initiative nationale conduite par l'Organisation sur le financement des forêts et celles de la deuxième réunion du Groupe d'experts spécial sur le financement des forêts en 2012 ; le plan de travail prévoit également une participation à la mise en œuvre du processus de facilitation ; y figurent en outre des travaux supplémentaires et des préparatifs de la dixième session du FNUF sur le thème «Forêt et développement économique» et des thèmes subsidiaires sur les produits et services forestiers, les programmes forestiers nationaux et les politiques et stratégies sectorielles, la réduction des risques et des impacts des catastrophes et les bienfaits qu'offrent les forêts et les arbres aux communautés urbaines.

De son propre chef, le PCF a décidé de se redynamiser à l'issue de sa "retraite" effectuée en Italie les 23 et 24 juin 2011, cela afin de mieux épauler le FNUF et d'intensifier la coopération et la collaboration d'ensemble entre les ses membres, principalement par le biais de la mise en œuvre d'initiatives PCF conjointes allant de la dégradation des forêts à la rationalisation des rapports sur les forêts, en mettant en avant un message commun sur la GDF, l'agroforesterie, le Service mondial d'information sur les forêts (SMIF), Rio +20, et le groupe de communication.

II. Description

Grâce à cette activité, l'OIBT sera en mesure de collaborer et de contribuer concrètement et de manière significative au travail du FNUF et du PCF en fournissant des contributions pertinentes, de participer effectivement aux travaux et réunions du FNUF et du PCF et à leurs activités, en prenant en charge une partie des coûts de ces activités selon un partage équitable des coûts avec les autres membres du PCF.

III. Produits attendus

- a) Représentation de l'OIBT au FNUF et au PCF accrue ;
- b) Coopération et collaboration entre l'OIBT, le FNUF et le PCF maintenues et renforcées ;
- c) Extension du rayonnement, de la communication et de l'interaction de l'OIBT au niveau international et régional étendus ;
- d) Les points de vue et intérêts des forêts et des bois tropicaux correctement présentés dans les travaux et activités du FNUF et du PCF ;
- e) L'OIBT mieux au fait des nouvelles problématiques forestières et davantage sensible à l'évolution des dossiers touchant les forêts aux échelons international et régional ; et
- f) Efficacité et efficacité des travaux de l'OIBT et mise en synergie grâce à la coopération et la collaboration.

IV. Pays visés Mondial

- V. **Durée et échéance** 24 mois
- VI. **Budget** US\$ 100 000

**APPUI AU PROGRAMME D'EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
DES FORÊTS TROPICALES DESTINÉ À LA JEUNESSE (CEEP)**

[AIBT 2006, Article premier]

[Décision 1(XLIV) du CIBT]

[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 6]

I. Historique

Les programmes actuels d'éducation environnementale et leurs matériaux pédagogiques n'accordent pas aux forêts tropicales la place qu'elles méritent, et les éléments qu'ils présentent sur ce sujet pèchent souvent par manque d'exactitude ou d'actualité. Il s'agit donc là d'un créneau qui demande à être rempli par l'OIBT et son programme d'éducation à l'environnement orienté sur les forêts tropicales. La contribution de l'OIBT à l'éducation environnementale doit s'inscrire en complément des dispositifs existant et épauler les lignes directrices et matériaux préexistants en fournissant des informations et une expérience ressenties comme nécessaires.

À la quarante-quatrième session du CIBT, a été présentée la proposition du Directeur exécutif au Conseil d'envisager la création du CEEP. Le Conseil a unanimement approuvé la proposition.

En 2011, le CEEP a organisé une manifestation en marge du XXIII Congrès mondial de l'IUFRO tenu à Séoul, République de Corée et a également produit des matériaux didactiques supplémentaires à l'intention des enfants scolarisés sur le thème "Entretenir la forêt tropicale pour l'avenir."

II. Description

Ce programme est conçu pour des étudiants de milieux ruraux et urbains du monde entier. Le programme souligne l'importance des forêts dans le contexte du changement climatique. Il prévoit la tenue d'une conférence sur l'éducation environnementale, une assistance à la création de forêts écoles et l'envoi de conférenciers. Ce programme est appelé à combler les lacunes des contenus éducatifs sur les forêts.

III. Produits attendus

- a) Prise de conscience suscitée chez les élèves et jeunes étudiants, et désir de s'engager à trouver des solutions et à apporter des réponses aux questions liées à la gestion durable des forêts et à l'environnement ; et
- b) Aider les jeunes étudiants à adopter des attitudes et des actions fondées sur l'analyse et l'évaluation des informations disponibles.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 240 000

**STATUER SUR LES DOSSIERS DE DEMANDE DE CANDIDATURES ADMISSIBLES EN 2013 ET 2014
EN FONCTION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES BOURSES**

*[Décision CIBT 4(XXVII)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 6]*

I. Historique

Le Programme de bourses OIBT a débuté en 1989 dans le cadre du projet PD 60/89(M,F,I) avant d'être remplacé en 1993 par PD 001/93 (M,F,I), lequel devait laisser place en 1999 au Fonds Freezailah des bourses d'études aux termes de la décision du Conseil 4(XXVII). En novembre de cette année, le programme qui avait débuté en 1989 avait permis à plus de 1180 professionnels jeunes et en milieu de carrière originaires de 42 pays, employés dans des Administrations nationales, des établissements de recherche, des universités, des organismes de la société civile et du secteur privé, de poursuivre leur développement professionnel et d'améliorer leurs perspectives de carrière. Ces bourses ont été accordées principalement à des ressortissants nationaux de pays membres producteurs de l'OIBT.

II. Description

S'articulant sur la priorité stratégique 6 du Projet de plan d'action stratégique 2013-2018 relative au "renforcement des capacités à développer les ressources humaines en vue de mettre en œuvre la GDF et d'intensifier le commerce des biens et services forestiers issus de forêts en gestion durable », le programme de bourses vise le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires suivants :

- Améliorer la transparence du marché des bois tropicaux en Chine
- Améliorer la commercialisation et la distribution de bois tropicaux provenant de forêts en gestion durable ;
- Améliorer l'accès aux marchés des exportations de bois tropicaux provenant de forêts en gestion durable ;
- Garantir la base des ressources en bois d'œuvre tropical ;
- Améliorer la base de ressource des bois tropicaux, y compris en appliquant les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts ;
- Augmenter la capacité technique, financière et humaine de gérer la base de ressource des bois tropicaux ;
- Favoriser les transformations secondaires poussées des bois tropicaux provenant de forêts en gestion durable ;
- Améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux ; et
- Améliorer l'efficacité des transformations des bois tropicaux provenant de forêts pérennes.

III. Produits attendus

100-120 bourses attribuées pendant la période biennale 2013-2014 selon les termes de la Décision 4(XXVIII).

IV. Pays visés	Pays producteurs membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$ 820 000

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PROMOUVOIR DES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION RENTABLES DU BOIS DANS LES PAYS PRODUCTEURS DE BOIS TROPICAUX

*[AIBT 2006, Article premier (f), (i)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 2]*

I. Historique

Les filières forêt-bois valorisent les ressources forestières tropicales et contribuent ainsi de manière déterminante à pérenniser leur aménagement. Depuis 2000, on assiste à une baisse de production de sciages comme de contreplaqués d'origine tropicale. Les difficultés rencontrées par la filière comprennent des déficiences structurelles et des faiblesses dans la gestion des entreprises. Ces dernières sont particulièrement fréquentes chez les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF). Les systèmes de gestion des PMEF peuvent se révéler inadéquats à la planification et au contrôle effectif de l'exploitation, ce qui crée des difficultés lorsque l'on veut appliquer une gestion effective à la chaîne de l'offre ou instaurer la traçabilité des produits. Il arrive que ces entreprises ne disposent pas des capacités suffisantes pour appliquer les techniques et méthodes de gestion appropriées, situation qui peut faire obstacle à l'intégration aux filières de l'offre déjà installées. On observe un défaut d'efficacité dans la transformation du bois qui se traduit par des taux de chutes et rebuts importants. C'est ainsi que seuls 15% du volume de bois abattu se retrouve dans les produits valorisés et que le reste est perdu ; une moitié environ du volume abattu reste dans la forêt et les 25% restants sont constitués des chutes et rebuts industriels de la transformation primaire et secondaire.

Afin de remédier à cette situation, les producteurs des pays tropicaux devront améliorer leur capacité de promouvoir efficacement les techniques de transformation du bois en vue de réduire les volumes de déchets et d'améliorer la qualité des produits. À cet effet, il est nécessaire de prendre des dispositions en vue d'organiser des formations internes à la filière au niveau des pays qui viseront à augmenter les rendements matières dans les entreprises de transformation du bois.

II. Description

Cette activité a pour objet de piloter l'applicabilité des méthodes de formation et des méthodologies mises au point dans le cadre du projet OIBT PD 286/04 Rev.1 (I) « Amélioration des rendements-matière du bois tropical issu de ressources pérennisées en Indonésie (Indonésie) ». Cette activité pilote se concentrera dans les pays producteurs membres en régions Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine où la filière forêt-bois connaît des problèmes de défaut de rentabilité et souffre d'un manque de ressources humaines. Les entreprises forestières, les organismes professionnels de la filière, les établissements d'enseignement et de recherche en foresterie, ainsi que des représentants d'organismes publics compétents prendront part aux formations dispensées dans la filière. Pendant l'exécution du PTB 2010-2011, cette activité a été réalisée en PNG, au Guyana, au Myanmar et en Malaisie. Au titre du PTB 2012-2013, l'applicabilité de cette activité a été testée au Ghana et sera testée de nouveau dans d'autres pays membres producteurs, y compris l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes.

L'étendue des formations en entreprise qui doivent être dispensées permettra de traiter le renforcement des capacités dans les filières bois partageant les mêmes problématiques, à savoir : stockage et chargement des grumes, séchage au four, affûtage et préparation des lames de scie, aboutage en queue-d'aronde, laminage, emballage, entretien, maîtrise des déchets et sécurité du travail.

Un consultant international sera engagé comme formateur. Le consultant devra préparer les modules et matériaux didactiques et faciliter les formations ; il aidera le consultant national dans la planification et l'organisation de la formation, et préparera un rapport sur l'exécution globale des activités. Un consultant national sera choisi pour organiser et faciliter l'atelier ; son cahier des charges comprend la sélection de deux sociétés participantes dans lesquelles seront dispensées les formations en interne, la sélection des participants et la préparation du rapport d'exécution de la formation en interne.

III. Produits attendus

- a) Sensibilisation et compréhension accrues chez les chefs et patrons d'entreprises de la filière comme dans les établissements d'enseignement et de recherche, de l'importance d'améliorer les rendements matières dans les entreprises de la filière forêt-bois ;
- b) Amélioration des connaissances, compétences et de l'attitude des exploitants de la filière forêt-bois ; et

- c) Démarches et méthodologies de la formation en interne reconnues comme applicables doivent faire l'objet d'une plus ample diffusion et d'une mise en œuvre en différents endroits.

IV. Pays visés Une sélection de pays membres producteurs de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 250 000

FACILITER L'ÉCHANGE DE TECHNOLOGIES ET DE CONNAISSANCES EN VUE DE PÉRENNISER LA FILIÈRE FORÊT-BOIS CHEZ LES PAYS MEMBRES PRODUCTEURS DE L'OIBT

*[Article premier (f), (l), (o), (p) de l'AIBT de 2006]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 6]*

I. Historique

La capacité des pays membres producteurs de l'OIBT d'améliorer l'efficacité dans la récolte, la transformation et la commercialisation de bois tropicaux et de produits dérivés doit être renforcée afin d'assurer la pérennité de leurs industries forestières et des ressources des forêts tropicales. À cette fin, il est indispensable que industries forestières disposer de ressources humaines qualifiées à tous les niveaux et dans toutes les fonctions. Organismes publics, de la profession et instituts de formation et de recherche compétents devraient étudier les moyens d'améliorer les compétences de leurs ressources humaines et de créer des possibilités de formation à cet effet.

Dans cette optique, l'OIBT facilitera l'échange de technologies et de connaissances entre pays membres producteurs de l'OIBT. La coopération Sud-Sud est amplement reconnue comme moyen efficace et efficient de développer les capacités, y compris :

- L'innovation technologique dans l'industrie forestière ;
- Le développement de nouveaux produits ;
- La réutilisation et le recyclage des sous-produits et des déchets ; et
- L'amélioration des systèmes de gestion des forêts et des systèmes d'approvisionnement, y compris l'exploitation forestière à faible impact.

Parmi les pays membres producteurs de l'OIBT, certains ont réussi à développer des technologies et des centres de connaissances dans différents domaines de l'industrie forestière. L'expertise développée peut être partagée avec d'autres pays membres producteurs de l'OIBT grâce à des activités de renforcement des capacités. Les technologies et les connaissances acquises à partir de la mise en œuvre réussie des projets de l'OIBT dans les pays membres producteurs peuvent être pleinement exploitées par les pays chefs de file. Dans ce cadre, l'OIBT contribuera au développement de la coopération Sud-Sud.

II. Description

Faciliter les activités de renforcement des capacités de la part des pays où se concentrent les connaissances en faveur des pays où la filière forêt-bois est moins développée, en prévoyant l'organisation d'ateliers de formation :

- a) Identifier les pays pivots de connaissances dans chacun des grands domaines techniques de la filière bois (p.ex. transformation efficiente du bois, énergie de la biomasse, EFI, mise en place de chartes professionnelles) ;
- b) Engager les centres de formation et de recherche des pays pivots de connaissances à concevoir des ateliers de formation adaptés ; et
- c) Organiser des ateliers de formation spécifiques et identifier les participants des pays producteurs membres de l'OIBT dont les industries forestières sont moins développées.

III. Produits attendus

- a) Connaissances et capacités accrues des participants aux ateliers de formation ;
- b) Au moins trois ateliers de formation menés à bien avec des participants sélectionnés dans les pays membres producteurs de l'OIBT ; et
- c) Conscience et connaissances diffusées sur de la nécessité de filières forêt-bois pérenne.

- | | |
|-----------------------------|--|
| IV. Pays visés | Pays membres producteurs de l'OIBT ayant des filières forêt-bois moins développées |
| V. Durée et échéance | 24 mois |
| VI. Budget | US\$ 200 000 |

RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS PAR DES INNOVATIONS, DES TECHNOLOGIES ET SAVOIR-FAIRE MIS AU POINT GRÂCE À DES PROJETS OIBT

[AIBT 2006, Article premier (f), (i), (p)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 6]

I. Historique

Au cours des 10 dernières années des projets de l'OIBT dans le Comité de l'industrie forestière ont produit un certain nombre d'innovations et technologies et des savoir-faire connexes :

- L'exploitation à faible impact ;
- La transformation des grumes de petit diamètre ;
- L'exploitation d'essences moins connues ;
- La transformation secondaire d'un certain nombre d'essences à bois d'œuvre dont l'hévéa, le teck et l'acacia magnium ;
- Le séchage de bois débité au four ;
- Le gemmage et la valorisation des résines ;
- La valorisation industrielle du rotin ;
- L'exploitation des rebuts et chutes de bois ;
- La bioénergie, etc.

Comme cela a été reconnu dans le Plan d'Action de l'OIBT 2008-2011, le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) n'a fait que croître dans les marchés nationaux et internationaux des produits forestiers. Les résultats, les produits et les enseignements dégagés des projets de l'OIBT achevés sont des sources précieuses pour le soutien du développement des PME dans le secteur de l'industrie forestière.

II. Description

OIBT peuvent contribuer davantage au développement de l'industrie forestière en diffusant des technologies développées et des savoir-faire qui correspondent aux besoins actuels des PME, en faisant le nécessaire pour :

- Identifier, en coopération avec les associations de l'industrie forestière dans les pays producteurs et pays consommateurs membres, les besoins réels des PME, pour une production et une valorisation industrielle rentables du bois et une exploitation efficiente des ressources forestières ;
- Spécifier les technologies appropriées ou savoir-faire parmi ceux mis au point par le biais de projets OIBT récents qui correspondent aux besoins respectifs des PME, et ;
- Fournir un accompagnement à certains pays membres producteurs, en partenariat avec leurs associations représentatives de la filière, en facilitant l'application et l'adoption d'innovations, technologies ou savoir pertinents de la part des PME ; et
- Tenir un atelier international pour diffuser les résultats des travaux.

III. Produits attendus

- a) Identification des besoins actualisés de l'industrie forestière, en particulier les PME ;
- b) des technologies et savoir-faire définis qui répondent aux besoins de l'industrie forestière, et
- c) augmentation de la capacité de l'industrie forestière dans au moins trois pays membres producteurs avec l'information diffusée.

IV. Pays visés Une sélection de pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 150 000

Activité No. 33

RENFORCER LA CAPACITÉ TECHNIQUE DES PAYS MEMBRES, EN PARTICULIER DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, À RÉPONDRE AUX EXIGENCES STATISTIQUES ET À PRODUIRE LES RAPPORTS Y AFFÉRENTS

*[AIBT 2006, Article 28(5)]
[Projet de plan d'action stratégique 2013-2018, priorité stratégique 6]*

I. Historique

Le niveau de qualité des rapports sur les statistiques du secteur forestier produits par les pays producteurs de l'OIBT est inégal et de nombreux pays sont incapables de remplir leurs obligations internationales et nationales de déclaration statistique. Bien que l'OIBT ait mené un certain nombre d'ateliers de formation régionaux de statistique, une assistance au niveau des pays est également nécessaire parce que les problèmes et les solutions de chaque pays seront différents et le souci d'efficacité dans cette démarche impose d'adapter les formations requises en conséquence.

II. Description

Le but de cette activité est d'apporter un soutien à quatre ateliers nationaux de formation ou d'autres activités, conçues à la demande, devant permettre aux pays producteurs de satisfaire aux exigences de déclaration statistiques sur le secteur forestier. Bien que devant être adaptés aux besoins spécifiques des pays, les objectifs des ateliers nationaux n'en auront pas moins pour constantes les éléments suivants :

- a) Créer et renforcer un réseau de correspondants statistiques sur les produits forestiers ;
- b) Examiner et évaluer l'état actuel des statistiques nationales sur les produits forestiers aux niveaux régional et national, en cernant les principales faiblesses et contraintes des systèmes actuels ;
- c) Améliorer le cadre des futurs travaux nationaux de statistiques, par des méthodes de rapports statistiques et en répondant aux besoins en ressources et équipements ;
- d) Dispenser des formations sur les définitions internationales normalisées, grâce auxquelles pourra être rempli le Questionnaire commun sur le secteur forestier, et
- e) Promouvoir une culture de l'information.

III. Produits attendus

- a) Informations sur l'état et les contraintes des statistiques récentes sur le secteur forestier national débattues ;
- b) Le réseau des différents acteurs de la filière, comprenant les secteurs public et privé, est constitué pour générer des statistiques nationales sur la production, la consommation et le commerce des produits ligneux. Un accord est conclu sur une coopération durable en matière de statistiques du secteur forestier entre les différentes agences ;
- c) Une feuille de route du renforcement du système national de rapports sur les statistiques nationales et internationales des produits forestiers nationaux élaborée ; et
- d) Les exigences internationales d'information auxquelles est soumis le pays et celles du questionnaire commun OIBT sur le secteur sont comprises.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 100 000

**PROMOUVOIR LA PUBLICATION, LA DIFFUSION ET L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES
OIBT POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES NATURELLES**

**(A) PUBLICATION DES LIGNES DIRECTRICES GDF REVISEES EN TANT QU'OUTIL D'ELABORATION
DE POLITIQUES DANS LES TROIS LANGUES (ANGLAIS, FRANÇAIS ET ESPAGNOL) APRES LEUR
APPROBATION PAR LE CONSEIL, ET DIFFUSION DE CES LIGNES DIRECTRICES AUX PRINCIPALES
PARTIES PRENANTES DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OIBT ET DANS LA COMMUNAUTE
INTERNATIONALE**

*[AIBT de 2006, Article premier (c), (f), (l), (o), (p)]
[Projet de plan d'action stratégique 2013-2018, priorité stratégique 6]*

I. Historique

Les Lignes directrices de l'OIBT révisées pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles ont été soumises au Comité compétent en vue de leur approbation par le Conseil. Les Lignes directrices révisées remplaceront la version originelle des Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles, publiée en 1990 comme premier document de politique de l'OIBT relatif à la gestion du domaine forestier tropical naturel.

Ces lignes directrices révisées constituent un document de référence international pour toute élaboration ou amélioration de directives nationales et infranationales relatives à la gestion durable des forêts tropicales naturelles. Elles fournissent également une référence pour des questions techniques à l'échelle du massif ou du paysage, d'une part, et à l'échelle des unités forestières d'aménagement (UFA) d'autre part. Les objectifs spécifiques des lignes directrices révisées sont les suivants :

- Faciliter la définition des conditions-cadre de l'application des lignes directrices de la gestion forestière dans les forêts tropicales naturelles permettant d'obtenir des produits forestiers et des services écosystémiques sur un mode pérenne ;
- Dispenser des conseils concernant les considérations de politique générale et les domaines juridique, institutionnel, écologique, social et économique qui doivent être pris en compte dans la planification, l'exécution et l'évaluation de la GDF ;
- Stimuler l'adoption de pratiques aménagistes idoines et adaptables qui entretiennent la capacité des forêts tropicales naturelles ; et
- Éclairer les processus internationaux qui traitent de dossiers connexes au niveau mondial, tels que le changement climatique et la biodiversité, relativement à la place que peut prendre la gestion durable des forêts tropicales naturelles dans leurs problématiques.

II. Description

Suite à l'approbation par le Conseil des lignes directrices de l'OIBT révisées pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles, celles-ci seront produites comme document de politique dans les trois langues (anglais, français et espagnol) de la conception et la traduction. Cette activité favorisera la diffusion des lignes directrices révisées ainsi que du matériel promotionnel, telles une clé USB et des affiches pour les principales parties prenantes dans les pays membres de l'OIBT. Elle comprendra également la diffusion des lignes directrices révisées dans la communauté internationale par le biais de manifestations spéciales qui auront lieu à l'occasion de réunions du FNUF et de la FAO.

III. Produits attendus

- a) La publication des Lignes directrices OIBT révisées pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles dans les trois langues ainsi que du matériel promotionnel destiné à diffusion et
- b) La diffusion des Lignes directrices OIBT révisées pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles aux principaux intervenants dans les pays membres de l'OIBT et dans la communauté internationale

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$ 100 000

Activité No. 34(b)

PROMOUVOIR LA PUBLICATION, LA DIFFUSION ET L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES OIBT POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES NATURELLES

(B) ORGANISER TROIS ATELIERS REGIONAUX DE RENFORCEMENT DES CAPACITES PAR L'ENSEIGNEMENT DE FORMATIONS (UN DANS CHAQUE REGION TROPICALE) EN VUE DE FACILITER L'APPLICATION EFFECTIVE ET ELARGIE DES LIGNES DIRECTRICES GDF REVISEES ET PLUS PARTICULIEREMENT AFIN DE REDYNAMISER ET RENOUVELER LES FONDAMENTAUX DE LA GESTION DURABLE DES FORETS, NOTAMMENT CHEZ LES FORESTIERS PROFESSIONNELS DES PAYS PRODUCTEURS

[AIBT de 2006, Article premier (c), (f), (l), (o), (p)]
[Projet de plan stratégique pour 2013-2018, priorité stratégique 6]

I. Historique

Les lignes directrices révisées sont conçues pour servir de point de départ aux décisions politiques de fond ainsi que comme corps de références techniques susceptibles d'être utilisées ou adaptées aux besoins et aux moyens des utilisateurs. Elles sont destinées aux gouvernements, aux organismes publics et à ceux du secteur privé et aux acteurs, aux intervenants professionnels et aux associations, aux établissements à vocation scientifique, aux établissements d'enseignement et de recherche, aux organismes de la société civile et à d'autres entités et organes parties prenantes de la gestion durable des forêts.

II. Description

Cette activité doit promouvoir l'application élargie des Lignes directrices OIBT révisées pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles par l'organisation de trois ateliers régionaux de renforcement des capacités par l'enseignement de formations. Les principales catégories d'acteurs auxquels s'adressent ces ateliers de formation sont les décideurs d'organismes publics et des organismes de la société civile intervenant dans la conservation et la gestion des forêts tropicales. Ce public comprend également des aménagistes forestiers d'unités forestières d'aménagement.

- Préparer un module de formation comportant des sujets essentiels des Lignes directrices révisées pour la GDF, y compris des enseignements acquis de la mise en œuvre de la GDF. Ces modules traiteront notamment des conditions habilitantes de la GDF telles que le cadre législatif, politique et institutionnel qui sous-tend les politiques publiques, des institutions, des lois et réglementations bien établies et une bonne gouvernance, conditions sine qua non à la GDF ;
- Organiser et mener trois ateliers régionaux de renforcement des capacités par l'enseignement de formations (un dans chaque région tropicale) avec la participation de décideurs politiques dans les administrations et celle d'organismes de la société civile ainsi que des intervenants de la gestion forestière à l'échelon des unités forestières d'aménagement ; et
- Préparer et présenter un rapport à la quarante-troisième session du Comité du reboisement et de la gestion forestière contenant le résultat des trois ateliers régionaux de développement des capacités.

III. Produits attendus

- a) Des modules de formation traitant des thèmes essentiels des lignes directrices révisées de la GDF.
- b) L'amélioration des capacités des participants aux ateliers en matière de planification, la mise en œuvre et évaluation de la GDF et la diffusion des connaissances en GDF ; et
- c) Un rapport regroupant les résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre des trois ateliers régionaux de renforcement des capacités ainsi que des recommandations pour les futurs programmes et activités de renforcement des capacités

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 12 mois en 2012

VI. Budget US\$ 240 000

PROCEDER A UN EXAMEN A MI-PARCOURS DES PROGRAMMES THEMATIQUES

[AIBT 2006, Articles 20, 24.3, 25]
[Décision 9(XLIV), 8(XLIV), 10(XLIV) du CIBT])

I. Historique

Les programmes thématiques (TP) sont inscrits dans l'AIBT de 2006 comme l'une des stratégies de mise en œuvre de la politique de l'Organisation et de ses travaux de projet. Prenant en compte les conclusions et recommandations de la méta-évaluation opérée par OIBT en 2011 et de l'évaluation de l'efficacité opérationnelle de l'exécution de la phase pilote des programmes thématiques en 2012, sera effectué dans le cadre de cette activité un examen à mi-parcours de l'ensemble des programmes thématiques au regard de la réalisation de leurs objectifs programmatiques, de la cohérence des projets en cours et de ceux qui sont terminés et de la complémentarité avec les autres programmes principaux programmes et initiatives connexes.

II. Description

Sera produit dans le cadre de cette activité un examen à mi-parcours des cinq programmes thématiques approuvés par le Conseil en 2008 [Décision 9 (XLIV)]. L'examen sera effectué par une commission composée de deux membres de chaque Comité consultatif de programme thématique (TPAC), d'un représentant du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et d'un représentant du Groupe consultatif de la société civile (CSAG).

La commission examinera, analysera et évaluera les progrès et les réalisations visant les objectifs PT définis, en tenant compte de la hauteur des fonds remis par les bailleurs. L'examen tiendra compte, entre autres, des rapports de projets et programmes, des rapports d'achèvement, rapports techniques ou des résultats des évaluations à mi-parcours ou ex-post qui auront été effectuées ; il donnera lieu à une application des protocoles de surveillance des PT et comportera une évaluation des progrès et des réalisations, y compris les enseignements dégagés. L'examen tiendra également compte de la cohérence programmatique des projets en cours et de ceux qui sont achevés, notamment en analysant les écarts et lacunes qu'ils pourront présenter, et il envisagera la complémentarité des programmes thématiques de l'OIBT avec d'autres importants programmes ou initiatives (non-OIBT) qui leur sont connexes à différents niveaux. Il permettra également d'identifier les questions nouvelles et émergentes qui justifient la mise en place de nouveaux programmes thématiques, leurs montages institutionnels et toutes possibilités de financement supplémentaires.

- a) Évaluation des progrès et des réalisations vers l'accomplissement des objectifs PT, y compris les enseignements dégagés ;
- b) Bilan de la cohérence programmatique des projets cours et achevés et analyse des écarts et lacunes, assortie le cas échéant de toute préconisation de mesures susceptibles d'améliorer la cohérence des programmes ;
- c) Identification de questions nouvelles et émergentes qui appellent la création de nouveaux programmes thématiques et leurs montages institutionnels ;
- d) Identification d'actions concrètes destinées, entre autres, à étendre les enseignements dégagés et généraliser meilleures pratiques en vue d'en faire bénéficier les pays membres, à améliorer la cohérence programmatique des projets et à améliorer la coordination avec d'autres acteurs clés (par exemple la CCNUCC, l'ONU-REDD, la Banque mondiale, le FLEGT).

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance Une semaine

VI. Budget US\$ 100 000